

**LA MÉTÉO**

(22<sup>e</sup> jour de l'année)  
Variable: 8 à 18 C  
Lever du soleil: 5h30  
Coucher du soleil: 20h06  
Demain: variable.  
Détail: page B-5

**SHERBROOKE**

Bannissement des arcades de jeux prévu dans la ville

A3

**REPORTAGE**

La Première Guerre mondiale éclatait, il y a 75 ans

B6



**REVERS DE 5-2**

Les Expos perdent le 1er rang aux mains des Cubs

D1

**INDEX**

Arts: page D-5  
Carrières et professions: page A-6  
Décès: page C-7  
De tout et de tous: page B-5  
Économie: page C-1  
Petites annonces: page C-3  
Reportages: page B-6  
Sports: page D-1  
Vivre: page B-4

**MARDI**

80<sup>e</sup> ANNÉE — No 144

4 CAHIERS, 28 PAGES

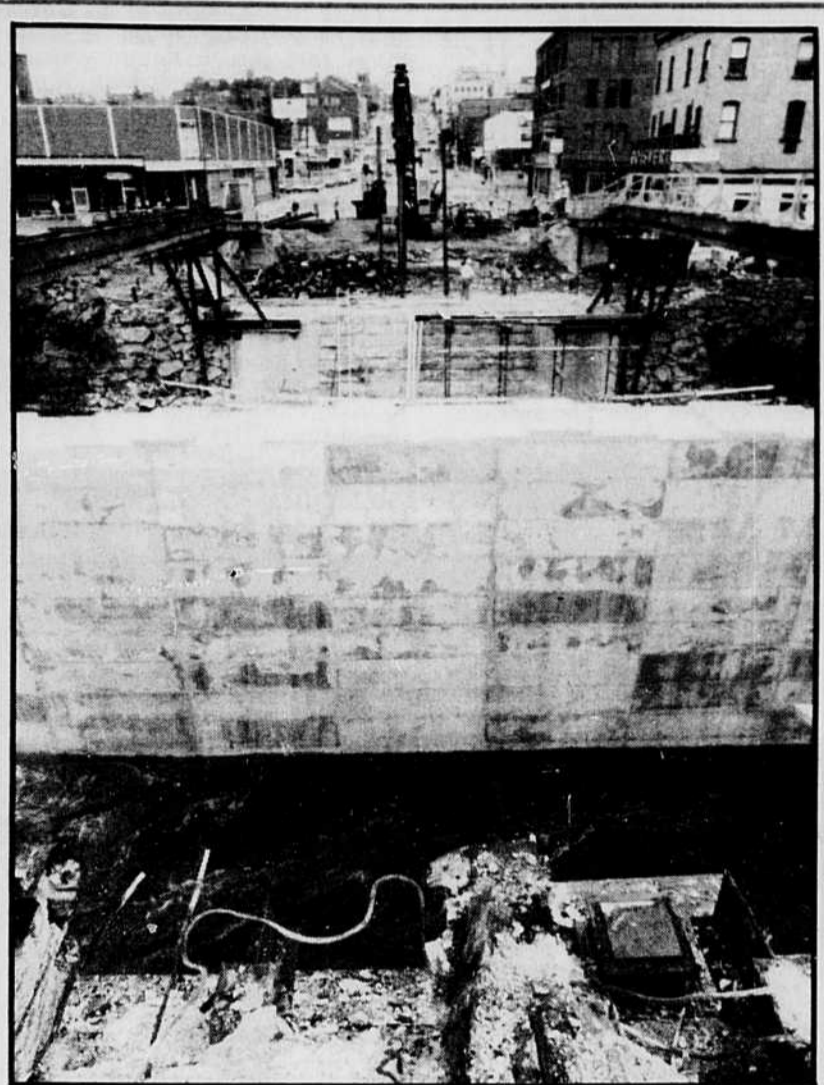
SHERBROOKE, 8 AOÛT 1989

(WEEK-END: 1.00\$) 0.50\$ — Domicile: 2.85\$ par semaine.

# la tribune

Accident d'un employé d'Hydro-Sherbrooke après une nuit de travail imprévue

## Mort électrocuté par 25 000 volts



(Photo La Tribune par Christian Landry)

Après réflexion, le conseil de ville de Sherbrooke a décidé de maintenir le nom d'Aylmer pour le pont de la rue King qui est présentement en reconstruction.

### Le pont Aylmer gardera son nom, tranchent les élus

par François GOUGEON  
SHERBROOKE — Le conseil municipal de Sherbrooke a décidé hier de maintenir le statu quo au sujet du nom du pont Aylmer, au centre-ville, présentement en reconstruction.

Le président du Comité de toponymie, le conseiller Laurier Custeau, a ainsi éteint la mèche qu'il avait lui-même allumée préalablement, en déposant le rapport de son groupe préconisant la conservation du nom actuel, donné en l'honneur de l'ancien Gouverneur général du Canada Lord Matthew Withworth Aylmer. Le conseil a entériné cette position.

**Opinions**

Par ailleurs, en vertu d'une enquête menée par La Tribune auprès de ses lecteurs pour connaître leur opinion sur le sujet, une légère majorité favorise le changement. Le coupon-réponse inséré dans la page éditoriale à deux occasions durant l'été a entraîné 117 réponses: de ce nombre, 53 pour cent optent pour le changement, alors que 47 pour cent ont fait part de leur souhait que le nom actuel ne soit pas modifié.

Parmi les réponses obtenues, au niveau des gens désirant un changement, le nom de «René Lévesque» obtient la faveur populaire, avec 30 pour cent des répondants. On retrouve ensuite, dans quatre cas, l'appellation «Des Abénaquis», puis, à un ou deux exemplaires, des noms tels «Félix Leclerc», «Antonio Pinar», «André Viger», «Lionel

Racine», «Louis Saint-Laurent», «Jacques O'Bready», ou encore des appellations comme «King», «Du citoyen» et «De la Rivière».

**Fin de la controverse**

À tout événement, le conseiller Custeau, qui a signalé avoir personnellement reçu de nombreuses suggestions de citoyens, a mis fin à la controverse qu'il avait lancée au début de l'été, en se disant alors «ouvert» à l'idée de rebaptiser le pont Aylmer. Maintenant, telle n'est plus son approche.

Selon des recherches menées par un de nos membres du Comité (de toponymie), M. Paul Camirand, le nom Aylmer se justifie au plan historique. Ce dernier, ancien Gouverneur du pays, a même déjà visité Sherbrooke en 1830 ou 1831. Il a aussi démontré que le gouverneur Aylmer était très sympathique à la cause des Canadiens français, à tel point qu'il a dû être retourné en Angleterre... En plus, selon les commentaires de la présidente de la Société d'histoire, Mme Andrée Désilets, ce serait faire injure à l'histoire que d'adopter un nouveau toponyme pour cette structure. D'autant plus qu'on a toujours conservé le nom actuel à chaque fois que le pont a été reconstruit», a argumenté le conseiller Custeau.

«Je sais bien qu'il se trouvera des gens pour désapprouver notre position, mais le statu quo est préférable, compte tenu de ces éléments», a-t-il conclu, au grand soulagement de ses collègues qui ont vivement voté en faveur de la résolution à cette fin.

par Pierre SAINT-JACQUES  
SHERBROOKE — Un homme à l'emploi d'Hydro-Sherbrooke depuis trois ans a péri par électrocution, hier matin, alors qu'il s'apprêtait à terminer sa nuit de travail en compagnie d'une équipe d'urgence.

Ironie du sort, M. Sylvain Roy, âgé de 31 ans, un père de famille de deux enfants, de Sherbrooke, devait être en congé hier. Il a accepté d'entrer sur une équipe d'urgence, en pleine nuit, vers 01h00 hier, à cause des nombreuses pannes sectorielles et des bris d'équipement provoqués par les orages violents de la soirée de dimanche. Pour rendre service. Donner un coup de main, comme plusieurs de ses compagnons.

M. Roy travaillait sur une arête de distribution, dans un poteau, à l'angle de la rue Mousseau et du boulevard Industriel, dans le Nord de Sherbrooke, quand l'accident s'est produit vers 07h45.

Quelques mètres plus bas, au sol, M. Robert Dupré, le chef de section, et M. Jean-Guy Cabana, un contremaître d'Hydro-Sherbrooke, qui était également entré sur les équipes d'urgence, étaient en quête d'un outil quand l'accident s'est produit.



(Photo La Tribune par Ernest Breton)

Après l'avoir descendu du poteau où il s'est électrocuté, à droite, les pompiers transportent le corps de la victime, un homme de 31 ans, Sylvain Roy. Il avait essayé d'enlever une branche suspendue à une ligne de 25 000 volts.

«Sylvain a voulu enlever une branche qui était suspendue à une ligne primaire de 25 000 volts», de raconter M. Cabana, encore sous le coup de l'émotion. «Il aura perdu pied et glissé, je ne sais pas trop si son bras a touché à la ligne. Il y a eu un arc de feu et ce fut tout.»

Il s'agissait, en une semaine, du second accident de travail à se produire dans les limites de Sherbrooke.

Lundi dernier, dans la cour de triage du Canadien Pacifique, un agent de train d'expérience, M. Jean-Luc Bolduc, âgé de 57 ans, de Rock Forest, a péri, broyé sous un wagon.

**Difficile à atteindre**

Quant à M. Sylvain Roy, il était difficile à atteindre. Même si la mort avait déjà fait son oeuvre, tous voulaient s'empresser de porter secours à la victime, sus-

pendue à des fils électriques, calcinée par la décharge électrique, et dont les vêtements se consumaient, afin de la retirer de sa fâcheuse position.

Le lieu escarpé et éloigné de la route où le drame s'est produit, empêchait tant les camions d'Hydro-Sherbrooke que la nacelle ou le camion à échelle du Service de protection contre le feu de Sherbrooke d'atteindre la victime.

Le capitaine Normand Houle, qui arrivait tout juste d'un incendie survenu au Cinéma du Carrefour, s'est rendu sur les lieux de l'accident mortel tout comme le lieutenant Jean-Charles Doyon, responsable de l'équipe de sauvetage.

«Il était impossible d'atteindre la victime avec notre nacelle ou même notre camion à échelle. Nous avons donc procédé avec des échelles portatives», de raconter le capitaine Houle.

Le lieutenant Doyon a apprécié

le geste des gens d'Hydro-Québec, qui passaient par là et qui ont offert aux pompiers une culotte cerf-volant spécialement conçue pour ce genre de sauvetage.

«Grâce à cet équipement spécial, nous avons pu ramener la victime au sol», de dire le lieutenant Doyon.

Les opérations ont duré plus d'une heure.

**Pas souvent**

Il faut savoir que les accidents de travail de cette gravité, au sein d'Hydro-Sherbrooke, sont peu fréquents.

Selon les souvenirs des témoins rencontrés sur les lieux, hier matin, il faut remonter à 10 ou même 12 ans, pour des accidents reliés à des décharges électriques, accidents qui ont entraîné amputation ou blessures graves.

M. Jean-Guy Cabana, qui compte 38 ans d'expérience au sein d'Hydro-Sherbrooke, a la conviction que le dernier accident par électrocution remonte à près d'un quart de siècle. M. Gaston Blouin avait perdu la vie. Encore là, l'accident mortel était survenu en mission d'urgence, lors de pannes.

**Plusieurs enquêtes**

La semaine dernière, l'accident de travail dans lequel l'agent de train avait perdu la vie a entraîné une série d'enquêtes: coroner, Police municipale de Sherbrooke, Commission de la santé et de la sécurité au travail, Service des enquêtes du Canadien Pacifique.

Le drame d'hier a eu les mêmes suites: le coroner Jacques Corbeil a demandé un rapport et ordonné une autopsie. La Division des enquêtes criminelles de la Police municipale de Sherbrooke a dépêché en premier lieu le détective Luc Bégin, puis ont poursuivi le travail le sergent-détective Réal Charest et le détective Robert Lemieux. Le sergent Jean-Denis Plante, de l'Identité judiciaire, a eu à se rendre sur les lieux du drame.

La Commission de la santé et de la sécurité au travail a dépêché une enquêteur.

Hydro-Sherbrooke et la CSST enquêtent

A2

«Où commence la vie humaine?» se demandent les parents en instance de divorce

## Sort de 7 embryons congelés débattu en cour

MARYVILLE, Tenn. (AP) — Un procès sans précédent s'est ouvert hier dans le Tennessee, qui devra déterminer le sort de sept embryons congelés dont les concepteurs sont en train de divorcer. Avec apparemment, pour question clé, le fait de savoir où commence la vie humaine.

Pour l'avocat de Mary Sue Davis, âgée de 28 ans, qui souhaite mener une grossesse, ces embryons sont des «enfants presque nés» ayant leurs propres droits. Tandis que Junior Lewis Davis, son époux depuis 10 ans qui a demandé le divorce en février, estime que les deux parents doivent avoir le même droit à la parole dans cette affaire.

«La question de savoir comment classer ces embryons est vitale», a souligné hier dès l'ouverture du procès à Maryville l'avocat de la femme, Jay Christenberry. «Si les droits du couple sont importants, il faut prendre aussi en compte d'au-

tres droits.»

M. Davis veut empêcher quant à lui sa femme de devenir enceinte avec ces embryons conçus voilà six ans dans le cadre d'une opération de conception in vitro qui, à la suite de l'implantation de deux embryons, n'avait pas été couronnée de succès.

M. Davis affirme qu'aujourd'hui étant donné qu'ils divorcent, il ne veut pas d'enfant avec elle.

«La position de Junior Lewis Davis est qu'aucune disposition ne devrait être prise pour ces «presque embryons» avant que lui et Mary ne soient tombés d'accord sur le fait que leurs droits sur ce matériau absolument unique sont communs et égaux», a souligné son avocat, Charles Clifforde.

Avant l'ouverture du procès, le juge W. Dale Young s'était déclaré «troublé par le fait que je ne dispose d'aucune direction pour m'aider à prendre la bonne

décision dans ce cas». Il avait toutefois estimé que «cela vien-



Mary Sue Davis tente de faire valoir son droit d'obtenir ses embryons congelés.

dra et je suis persuadé que cela se fera de façon professionnelle.»

Dans sa déclaration liminaire, Me Christenberry a souligné que la question essentielle était de déterminer «où la vie commence». Car, pour lui, ces embryons devraient être qualifiés de «presque enfants».

**Comme des vies**

Peu après l'engagement de la procédure de divorce, Mme Davis avait relevé que ces embryons étaient le fruit d'interventions chirurgicales, de tests et d'injections et qu'ils constituaient sa meilleure chance d'avoir un enfant.

«Je les considère comme des vies», avait-elle souligné. Elle avait aussi affirmé être prête à élever l'enfant seule et à ne pas demander de soutien du père.

M. Davis avait alors contre-attaqué en jugeant qu'il serait plus que gênant de «savoir que (...) dans 10 ans, je pourrais des-

pendre la rue et tomber nez à nez avec mon enfant, sans le savoir». Il avait alors réclamé le droit de conserver le contrôle de ces embryons et de les donner ensuite de façon anonyme à un couple stérile.

Les Davis n'avaient signé aucun contrat stipulant ce qui devrait être fait des embryons en cas de divorce ou de mort d'un des deux conjoints.

Mais un responsable médical estimait qu'un tel accord n'aurait sans doute pas empêché une contestation devant la justice.

Ce qui est certain, c'est que, en l'absence de contrat et de tout précédent, le juge Young ne dispose d'aucune jurisprudence; les avocats relèvent qu'il s'agit de la première affaire de ce genre aux États-Unis.

Le seul État disposant apparemment d'une loi sur les droits des embryons est la Louisiane, qui stipule qu'ils ont droit à une entière protection et ne peuvent être ni possédés, ni détruits.

Les pompiers mettent de longues minutes à repérer les flammes

# Le feu joue à cache-cache au Cinéma du Carrefour

par Pierre SAINT-JACQUES

**SHERBROOKE** — Le tuyau d'échappement d'une génératrice, installé trop près d'une matière combustible, a allumé un incendie entre la toiture et le plafond de la salle de mécanique du cinéma Le Carrefour de l'Estrie, hier matin, vers 06h00.

A cause des pannes de courant, la génératrice a fonctionné durant près de deux heures. Surchauffé, le tuyau d'échappement installé près de la matière isolante de la toiture a mis le feu à ce matériau avant de s'attaquer aux madriers et d'engendrer un feu

d'une ampleur insoupçonnable. Le feu a couvé une douzaine d'heures avant que la senteur de fumée ne vienne chatouiller les narines des premiers témoins.

Les pompiers des casernes du Nord et de l'Ouest de Sherbrooke, dirigés par le capitaine Nor-



Les pompiers apportent une dernière main au nettoyage qui a suivi le combat d'un incendie, dans le plafond de la salle de mécanique du Cinéma du Carrefour de l'Estrie. Le tuyau d'échappement d'une génératrice a mis le feu.

mand Houle, ont été dépêchés sur place. Il y avait bien une senteur de fumée que les employés à l'entretien ont détectée dans les salles de cinéma, que les pompiers ont bien repérée à leur tour. Mais point de feu visible.

Il a fallu de longues minutes, avant que d'un endroit à un autre, et même à partir de la toiture, les pompiers puissent localiser le lieu d'origine de l'incendie.

### Au-dessus des gicleurs

Finalement, dans le plafond de la salle de mécanique, contiguë à la salle de projection, on a découvert les flammes qui y faisaient rage. Il était moins une pour que le feu ne prenne des proportions nettement plus dévastatrices et que les premiers témoins en soient les résidents de la rue Des-Chênes. Surtout que le feu se trouvait au-dessus du système de gicleurs, à l'abri de tout déluge. Si le feu était venu en contact avec l'oxygène de l'air, cela aurait changé la situation du tout au tout.

Finalement, à 07h12, une heure après l'arrivée des combattants, la situation était maîtrisée.

Le lieutenant-inspecteur Michel Richer, du Département de prévention, a examiné les lieux. C'est ainsi que l'hypothèse du tuyau d'échappement de la génératrice, trop près d'une matière combustible, a été avancée comme cause certaine de l'incendie.

Le directeur du cinéma, M. Georges Vallée, après s'être entretenu avec les pompiers, a dit que les opérations du cinéma se déroulaient normalement puisque le système électrique n'a pas été touché par le feu.

Le directeur général du Carrefour, M. André David, a également fait une halte au cinéma, dès son arrivée matinale au centre commercial.

Les dommages matériels sont peu élevés compte tenu de l'ampleur que le feu avait pris mais il y a eu pour 6000 \$ à 7000 \$.

On apportera les correctifs nécessaires pour que la génératrice puisse souffler sans risque de répéter l'incident si jamais une panne électrique plus ou moins longue devait survenir.

Les pompiers de la caserne du Nord auront finalement passé plus de trois heures sur les lieux avant de quitter.

## Mgr Fortier incite le Partage à suspendre son projet avec le télévangéliste Lacroix

par Linda GIGUERE

**SHERBROOKE** — Le projet d'émissions animées par le télévangéliste Pierre Lacroix, devrait être suspendu.

C'est du moins ce qu'a fait savoir, hier, par voie de communiqué, Mgr Jean-Marie Fortier, évêque du diocèse de Sherbrooke. Mgr Fortier a émis cet avis deux jours après que le Partage Saint-François ait tenu, samedi, une soirée d'information consacrée à son projet de 13 émissions.

«Il revient à l'évêque de prendre la direction de tout le ministère de la Parole exercé au sein du troupeau qui lui est confié, pouvait-on lire en début de communiqué. Se référant à cette directive, délivrée par le Concile Vatican II, Mgr Fortier a rappelé que toute action évangélistique d'envergure exige une concertation préalable avec l'évêque du diocèse concerné.

Sans mettre en cause l'oeuvre humanitaire réalisée par le Partage Saint-François, Mgr

Fortier a dit regretter qu'on ne l'ait pas consulté avant de mettre de l'avant cette initiative. «N'ayant pas été consulté, a-t-il expliqué, je ne peux me prononcer d'aucune façon sur le projet de 13 émissions télévisées par Vidéotron et patronnées par le Partage Saint-François.»

Cependant, compte tenu de la situation juridique de Pierre Lacroix, devant la Cour d'appel, n'est pas résolue, Mgr Fortier a dit craindre que la crédibilité du projet soit mise en doute.

«Dans de telles circonstances, a-t-il conclu, il y aurait lieu à ce que le projet soit suspendu pour me permettre d'exercer pleinement mes responsabilités et pour s'assurer que le principal animateur des émissions prévues soit à l'abri de toute critique.»

# Hydro-Sherbrooke et la CSST en quête des causes de l'électrocution

**SHERBROOKE (psj)** — Même si la mort par électrocution d'un employé d'Hydro-Sherbrooke, hier matin, est survenue sans témoin oculaire, c'est-à-dire sans que quiconque n'ait eu les yeux braqués sur M. Sylvain Roy lorsqu'il a été foudroyé par une décharge de 25 000 volts, Hydro-Sherbrooke et la Commission de la santé et de la sécurité au travail ne négligeront aucun effort pour déterminer les causes du drame.

Les premiers pas de l'enquête ont révélé que l'équipe qui travaillait justement sur l'artère de distribution, à l'angle de la rue Mousseau et du boulevard Industriel, avait demandé que l'on stoppe l'alimentation de certaines lignes sur lesquelles on devait procéder à des réparations ou des vérifications.

Cela fut fait mais pas pour la ligne primaire de 25 000 volts.

Les questions que l'on se pose: est-ce que M. Roy a utilisé un bâton pour tenter d'enlever la branche d'arbre? En accomplissant le geste, a-t-il basculé, perdu l'équilibre?

Dans les murmures entendus sur les lieux du drame, hier matin, il était question de gants de caoutchouc. Un compagnon faisait justement remarquer à un autre que les gants de caoutchouc n'auraient rien changé dans ce genre d'accident. Cela voulait-il dire que la victime ne portait pas les gants?

Voilà autant de réponses que l'on cherche comme bien d'autres questions que l'on se pose sur cet accident mortel de travail.

### Causes divulguées

Dans un communiqué émis par

le bureau des Relations publiques de la Ville de Sherbrooke, il est écrit: «Outre l'enquête d'Hydro-Sherbrooke et de la CSST, une enquête est également menée par le Service de police. Dès que les rapports seront déposés, toute l'information entourant les causes de l'accident sera divulguée.»

On précise en outre que M. Sylvain Roy était marié et père de deux enfants et qu'il travaillait à l'emploi d'Hydro-Sherbrooke depuis près de trois ans.

«La Ville de Sherbrooke offre ses plus sincères condoléances à sa femme Ginette ainsi qu'à ses enfants et à toute la famille éprouvée» a-t-on exprimé dans le communiqué.

Dans les conversations entendues sur les lieux du drame, des

compagnons de la victime se faisaient la réflexion que le métier, dans son cours normal ou lors de pannes, reste dangereux mais ils ne pouvaient s'empêcher de noter que les accidents semblaient se produire davantage lors de pannes.

«L'équipement est bon, au point, l'entraînement également mais il semble que l'on ne soit jamais à l'abri d'un imprévu.»

Tout cela fait penser au drame de la semaine dernière. L'agent de train, au cours de ses nombreuses années d'expérience, s'était retenu des centaines de fois à des échelles de wagon, dans la cour de triage. Pourquoi lundi dernier, a-t-il perdu pied et chuté sous le wagon?

## Qu'en pensez-vous?

**Croyez-vous que les États-Unis ont trop d'influence sur le Canada?**



Pierre-Marc Cardinal Lisette Dubois Martin Custeau

**Pierre-Marc Cardinal**, de Sherbrooke: «En politique, oui. Mulroney se fait avoir par Bush. Pour les pluies acides en particulier. Sur le côté économique aussi, avec les compagnies canadiennes qui sont acquises par les Américains.»

**Lisette Dubois**, de Sherbrooke: «Non, on est aussi indépendant que les États-Unis. Mais cela dépend des niveaux. Pour la culture, il arrive qu'ils aient trop d'influence.»

**Martin Custeau**, de Sherbrooke: «Oui, en politique. Le Canada n'est pas capable de fermer la porte aux déchets dangereux des Américains.»

**Gaëtan St-Pierre**, de Sherbrooke: «Oui, nos émissions de télévision sont culturellement copiées sur celles des Américains. Cela a beaucoup évolué, mais il faudrait plus de créativité, surtout au Québec, pour conserver notre caractère distinct. Cela se répercute pour donner des choses comme la compagnie «Clyde Max», avec les étoiles américaines et tout.»

**Stéphane Lemay**, de Beauharnois: «Économiquement oui. Notre politique en ce domaine est basée sur la leur et c'est normal puisque nous partageons les mêmes industries. Pour la culture, ils influencent notre cinéma, notre musique. Il serait possible pour le gouvernement d'imposer des moyens de contrôle, mais de façon modérée.»

**Réal Lamy**, de Shawinigan: «C'est normal que deux pays qui se côtoient aient une certaine influence l'un sur l'autre. Les Québécois et les Canadiens sont très influençables. Mais il est important que nous conservions notre fait français, malgré que certains états américains respectent la langue française.»



Gaëtan St-Pierre Stéphane Lemay Réal Lamy

**King Wellington**  
REDIGÉ EN COLLABORATION

**Monique Patry** avait promis «d'arroser ça» lorsqu'elle sa fille parviendrait à marquer son premier but de la saison au soccer. Elle a tenu parole, mais avant le temps... — O —

Parce que c'est son mets préféré, avec le «hamburger steak» comme entrée, **James Distéfano** songe à transformer le haut de son duplex en pizzeria. S'il hésite, c'est tout simplement parce qu'il craint d'éprouver certaines difficultés à embaucher des livreurs durant l'hiver... — O —

A la suite de ses mésaventures de la fin de semaine dernière dans la région de la Mauricie, **Marcel Pinard** a pris quelques résolutions. D'abord, toujours laisser une fenêtre de son automobile ouverte. Ensuite, avoir toujours un centre dans ses bagages. Finalement, **André Patry** et lui ne lanceront plus de défi qu'ils ne peuvent gagner à **Jacques Brousseau** et son complice... — O —

**Denis Kirouac** et **Paul Théberge** veulent signaler à **André Laurent** et **Marcel Hallée** qu'ils ont finalement triomphé lors d'une partie de golf. Car eux aussi ont connu la défaite à Orléans au Vermont, et disent-ils, justice est finalement faite... — O —

L'Association québécoise des techniques de l'eau recommande de ne pas arroser au cours des six prochains jours... — O —  
Reconnu comme un grand

organisateur de parties de baseball, **Dollard Lacasse** ne met pas sur le compte de la rouille son absence à la partie de la dernière fin de semaine. Même si l'pluie avait été lui et pas sur le terrain de baseball... — O —

En dépit de tout le matériel du parfait pêcheur qu'il possède, à savoir canot pneumatique, moteur, cannes à lancer lourd, léger, à la mouche et des leurres plus attrayants les uns que les autres, **Serge Fortin** a appris à ses dépens que l'habileté compte pour beaucoup dans les succès de pêche. Sa soeur **Maryse** lui a démontré comment s'y prendre pour capter, non pas un méné, mais un imposant brochet... — O —

Pour couronner une journée de golf au score exécrable, le lieutenant-sapeur **Michel Lessard** a décidé d'arroser ça copieusement... en laissant les vitres des portières de sa voiture baissées. Et l'orage a passé. — O —

**Oscar Bourque** n'aime pas tellement révéler son âge. Aujourd'hui il fera exception puisqu'il célèbre ses 75 ans.

**La Quotidienne**  
0-9-7  
6-2-7-6

**la tribune**  
**VOUS ENVOIE AU THÉÂTRE**

**Gagnez UN DES 10 FORFAITS SOUPER-THÉÂTRE pour 2 personnes**

**Ça va être ta fête!**

de Renée Taylor et Joseph Bologna

Traduction et adaptation: Pierre Gobeil et Benoît Dumont  
Mise en scène: Pierre Gobeil  
Décor: Mario Bouchard  
Production: Bernard-Y. Caza  
Avec: Diane St-Jacques, René Lefebvre

**JUSQU'AU 3 SEPTEMBRE**  
du Mardi au Vendredi 20h30  
le Samedi 19h00 et 22h00  
spéciaux pour groupes, salle climatisée

Comment participer:  
1 - Pour participer, il faut remplir correctement le coupon publié ci-dessous et le faire parvenir PAR LA POSTE.  
2 - Vous avez la chance de gagner un des 10 Forfaits «Souper-Théâtre» pour 2 personnes, d'une valeur de 88\$ chacun (valeur totale des prix 880,00\$).  
3 - Deux noms seront tirés au hasard à tous les jours, commençant le 3 août 1989. Ces personnes se verront attribuer un forfait pour 2 personnes comprenant souper et théâtre.  
4 - La publication des coupes débute le 27 juillet pour se terminer le 30 août (jeudi au vendredi). Les tirages auront lieu les 3, 10, 17, 24 et 31 août 1989. Les noms des gagnants seront publiés le lendemain du tirage.  
5 - Les tirages auront lieu à La Tribune et se feront parmi les coupures accumulées.  
\* Le règlement est disponible à La Tribune.

**FORFAIT SOUPER-THÉÂTRE**  
Souper théâtre à la table d'hôte (5 services)  
Valeur de 88,00\$ par personne (taxe et service inclus)  
Valable jusqu'au 2 septembre 1989 inclusivement.

**CONCOURS: "LA TRIBUNE VOUS ENVOIE AU THÉÂTRE"**  
La Tribune  
C.P. 2450, Sherbrooke, Qc, J1J 4H3

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_  
Abonné(e) à La Tribune... Oui  Non

7500



Après l'électrocution de M. Sylvain Roy, un autre employé d'Hydro-Sherbrooke, M. Jean Ducharme, a poursuivi le travail laissé en plan.

**La cuisine japonaise... quel délice!**

Pour seulement **995\$** jusqu'à 21h00, excluant le samedi.

**KAORI**

Le seul et unique restaurant japonais à Sherbrooke.

3200 King ouest, Sherbrooke  
Réservations: 567-3941

Heures d'ouverture:  
du mardi au dimanche de 17h00 à 23h00

LE BARON

4995x

## Dossier des enseignes mobiles Le conseiller Carrier rabroué par ses collègues

**SHERBROOKE (FG)** — Le conseiller Michel Carrier s'est fait rabrouer par ses collègues du conseil municipal de Sherbrooke, hier, alors qu'il a tenté de démontrer que les commerçants à l'est du pont Aylmer sont traités injustement par rapport à ceux de l'ouest, en matière d'affichage temporaire.

«Il y a tolérance de la part du conseil pour des affiches temporaires non réglementaires dans le cas des commerçants de la SIDAC (King-Wellington, à l'ouest du pont). Pourquoi les gens les plus punis par la fermeture du pont, ceux à l'est, n'ont-ils pas droit à la même tolérance?», a demandé le conseiller qui, reprenant des éléments avancés vendredi dernier en conférence de presse, avait, plus tôt dans la journée, témoigné contre la Ville dans une cause de la désormais célèbre saga juridique des enseignes mobiles.

Un haut fonctionnaire, Michel Archambault, a alors expliqué que la tolérance en question pour les marchands de la SIDAC s'insère dans un plan d'action concerté visant à réduire l'impact causé par la fermeture du pont. Il a mentionné que les affiches en question reposent sur les terrains de la Ville et ont préalablement été autorisées par les services municipaux, en terme de normes d'implantation et de sécurité. «Cependant, les mar-

chands du côté est n'ont pas accepté de participer avec ceux de la SIDAC dans cette action concertée», a précisé M. Archambault.

Ce à quoi Jean-Yves Laflamme, suivi par d'autres conseillers, a aussitôt lancé que les commerçants du carré St-François n'ont qu'à s'organiser de la même manière que leurs confrères de la rive ouest. Le directeur des Services juridiques, Pierre Huard, a renchéri en disant qu'il ne saurait être question de tolérance pour des enseignes mobiles, à la manière de celles louées par le commerçant André Giroux, d'ailleurs présent dans la salle du conseil au moment des discussions.

Michel Carrier s'est finalement montré satisfait des explications, avançant qu'il appartient maintenant aux commerçants qu'il représente de suivre la même procédure que ceux de la SIDAC. «Je voulais simplement savoir s'ils pouvaient avoir la même tolérance», a-t-il murmuré.

## Requête de la Ville contre le Marché Therrien prise en délibéré

**SHERBROOKE** — Le juge Pierre Boily de la Cour supérieure du Québec a pris hier en délibéré la requête de la ville de Sherbrooke, demandant au Marché N. Therrien d'enlever son enseigne mobile, installée à l'angle des rues King et Bowen sud.

Cette procédure avait été présentée en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La ville a soumis que cette enseigne avait été installée sans permis et n'est pas ancrée sur une base de béton et cela en contravention avec son règlement de zonage.

Le procureur Patrick Thérault avait fait l'historique des procédures du sujet des enseignes mobiles à partir de 81 jusqu'à aujourd'hui.

Il a émis l'opinion que le sujet est épuisé et qu'on tournait en rond dans cette affaire.

Me André Monette, de la partie intimée, soutient qu'il avait encore d'autres motifs comme l'imprécision du règlement, une sous-délégation illégale et une application arbitraire.

Il a demandé l'autorisation de produire une argumentation écrite dans laquelle il entend contester la validité du règlement.

Me Thérault avait rappelé une allégation du juge Thomas Töth dans une autre cause, mais concernant les enseignes mobiles, à l'effet qu'on viole délibérément ce règlement municipal dont la validité n'est

nullement attaquée et il parlait de véritable complot pour la violation de ce règlement.

La preuve de la ville s'est résumée hier au témoignage de l'inspecteur Constant Beaudoin, qui a parlé de l'installation de cette enseigne sans permis et sans ancrage réglementaire.

Me Monette a fait porter une partie de son contre-interrogatoire sur d'autres enseignes comme les panneaux publicitaires accrochés à des véhicules, la publicité sur les distributeurs automatiques non ancrés et même la marchandise exposée dans des vitrines.

M. Therrien a rapporté qu'il avait installé cette enseigne sur un terrain avoisinant son commerce pendant la reconstruction du pont Aylmer.

Il a dit que ces travaux avaient entraîné une diminution de 15 à 20 pour cent des affaires de commerçants du secteur et qu'il visait à récupérer un certain achalandage commercial.

M. Therrien a insisté sur le fait que la SIDAC avait affiché sur des poteaux de l'autre côté de la rivière.

## Règlement fixant le salaire du maire adopté sans coup férir

**SHERBROOKE (FG)** — L'adoption du règlement fixant le salaire du maire Jean Paul Pelletier, de Sherbrooke, en hausse de 21,5 pour cent est passée comme du beurre dans la poêle.

Épousant les couleurs qu'il avait annoncées à la séance du mois dernier, lors du dépôt de l'avis de règlement, le conseiller Ulric Chainé a simplement fait inscrire sa dissidence. Il n'a rien rajouté aux propos déjà tenus, disant trouver exagéré cette hausse d'un coup qui fera passer le salaire du maire de 69 370 \$ à 84 293 \$. L'augmentation est rétroactive au 1er janvier dernier et M. Chainé aurait préféré que celle-ci soit décalée dans le temps.

On peut d'ailleurs rappeler que

seul le conseiller Chainé avait déploré la façon d'agir du conseil pour augmenter le traitement du maire. Tous les autres avaient convenu que le poste commande un salaire plus élevé.

Enfin, cette augmentation de 21,5 pour cent s'ajoute aux 4 pour cent d'indexation que le ministre des Affaires municipales a déjà décrétée en début d'année, dans le cas des municipalités dont le règlement sur la rémunération des élus prévoit une telle clause d'indexation.

## Théâtre Granada: le conseiller Custeau obtient gain de cause

**SHERBROOKE (FG)** — Malgré les réticences du conseiller Jean-Yves Laflamme, le conseil municipal de Sherbrooke a convenu d'inclure le théâtre Granada comme élément de décor dans l'étude sur les besoins en infrastructure des équipements culturels à la Ville.

Ainsi, comme il l'avait déclaré à LA TRIBUNE en fin de semaine, le conseiller responsable des dossiers culturels, Laurier Custeau, a déposé un document étoffé sensibilisant ses collègues à l'opportunité qu'il y a actuellement de songer au théâtre Granada dans l'analyse des besoins pour le secteur culturel, en particulier le monde du théâtre, de la danse, de la musique et du chant.

Pour le conseiller Custeau, il faut voir le Granada comme un élément majeur de revitalisation du centre-ville et ce, dans un concept de concentration de la dynamique culturelle, où une bibliothèque et trois musées y rayonnent également. Il a aussi rappelé l'importance de l'industrie culturelle au strict plan économique: revenus de près 300 000 \$ dans les coffres de la Ville avec la seule taxe d'amusement, phénomène de dédoublement d'emplois indirects et plusieurs autres éléments du genre.

### Acquisition à regarder

Mais Laurier Custeau ne voulait pas par la clôture directement à la nécessité pour la Ville d'acquiescer le Granada, fraîchement restauré, et dont les propriétaires demandent 850 000 \$. «Qu'on fasse d'abord l'analyse. On verra alors s'il y a lieu ou non de procéder à cet achat», a-t-il stipulé.

Alors que son collègue Ulric Chainé a vivement applaudi à cette démarche, Jean-Yves Laflamme ne s'est pas montré très chaud, bien qu'il ne s'y soit pas objecté formellement. «Alors qu'on vient de lancer le projet de la Société de développement culturel, on parle déjà d'infrastructures. Je trouve que c'est de mettre la charrue avant les boeufs... Bien sûr, le Granada n'est pas cher mais il faut se demander si on les moyens de l'entretenir. Je ne voudrais pas qu'on s'embarque dans une démarche de style aréna. Il ne faut pas répéter les erreurs du passé car je pense que si on avait bien cheminé dans le passé, on aurait un aréna de moins à Sherbrooke», a-t-il argumenté sans succès, alors que le directeur général, Roch Létourneau, a lui-même admis qu'il était convenu de penser au Granada dans l'analyse des besoins en matière d'infrastructure pour le milieu culturel.

# Arcades: Sherbrooke s'oriente vers l'interdiction pure et simple

par Gilles DALLAIRE

**SHERBROOKE** — C'est la manière dure que la Ville de Sherbrooke a choisie pour régler une fois pour toutes le problème des arcades puisque, si le règlement dont l'avis de présentation à une prochaine assemblée a été donné, hier, par le conseiller Jean-Yves Laflamme est adopté, l'implantation de salles de jeux électroniques sera carrément interdite à Sherbrooke.

Le geste de M. Laflamme faisait suite à une requête présentée au conseil en juin par la Société d'initiative et de développement des artères commerciales du Centre-ville qui réclamait l'interdiction des arcades dans le grand centre-ville.

L'organisme alléguait qu'il travaille au développement du quartier et au maintien de la qualité de vie, qu'il désire créer un parc urbain attrayant et sûr, que la prolifération des arcades est une nuisance et qu'il a même constaté un développement des arcades

dans les zones du quartier où leur présence est interdite.

Le conseil avait le choix entre quatre solutions: maintenir le statu quo, ce qui aurait mécontenté bon nombre de gens d'affaires; utiliser le règlement de zonage 3300 pour interdire les arcades dans le grand centre-ville où elles sont déjà interdites dans certains secteurs, se servir de l'article 460 de la Loi des cités et villes pour imposer au propriétaire d'une arcade un permis d'opération d'un coût très élevé; utiliser ce même article pour interdire les arcades

sur le territoire entier de la ville. **Opinion légale**

C'est cette solution radicale qui a été retenue par le conseiller Laflamme à la lumière d'une opinion légale de Me Patrick Thérault, adjoint au directeur des services juridiques municipaux.

Dans un memorandum adressé au directeur du service de l'habitation et du développement urbain, M. Michel Archambault, Me Thérault rappelait que la requête de la Société d'initiative et de développement des artères commerciales du Centre-ville ne pouvait pas être satisfaite par un règlement de zonage, un tel règlement définissant les usages d'une zone sans les prohiber strictement comme le demandait l'organisme.

Selon Me Thérault, la Ville peut se servir de l'article 460 de la Loi

des cités et villes pour prohiber les salles de jeux électroniques sur son territoire ou pour exiger l'obtention d'un permis municipal d'un coût très élevé. Cet article ne lui permet pas de faire directement du zonage et est applicable sur tout son territoire.

En entrevue, au sortir de l'assemblée du conseil, le conseiller Laflamme a bien précisé que le prochain règlement ne vise que les nouvelles implantations. «Les arcades existantes pourront continuer d'opérer par droits acquis. Mais elles ne pourront plus se développer», a exprimé l'élu qui, du reste, ne s'inquiète aucunement de voir l'affaire se retrouver éventuellement devant les tribunaux. «Les municipalités ont le pouvoir de légiférer. Nous le prenons», a-t-il complété avec assurance.

# Le projet de 1000 logements dans la cellule Wilson plus vivant que jamais

**SHERBROOKE (FG)** — Le projet de mise en chantier de près de 1000 logements, dans la cellule Wilson du quartier Nord de Sherbrooke, est plus vivant que jamais, avec le dépôt d'une requête pour le changement de zonage à cet effet.

L'investissement de près de 60 millions \$ dont LA TRIBUNE a fait état dans son édition du 6 avril, fait même l'objet d'un con-

sensus de la part du Comité de citoyens de l'endroit. Le tout sera soumis à l'ensemble des résidents lors d'une séance de consultation, le 14 septembre, au sous-sol de l'église St-Charles-Garnier. Et comme le dossier est considéré de très important, cette fois c'est le conseil municipal qui se déplacera et non les citoyens qui auront à se rendre à l'hôtel de ville.

Le promoteur Bertrand Blanchet, à l'issue de la séance du conseil municipal, hier, a expliqué que le projet d'ensemble L'Am-

bassade est prévu se réaliser par phases, sur cinq ans. Il sera lancé dès que les citoyens auront donné leur aval sur le changement de zonage. Compte tenu des résultats positifs des discussions tenues avec leurs représentants depuis un an et demi, M. Blanchet n'entrevoit pas de problème à ce niveau.

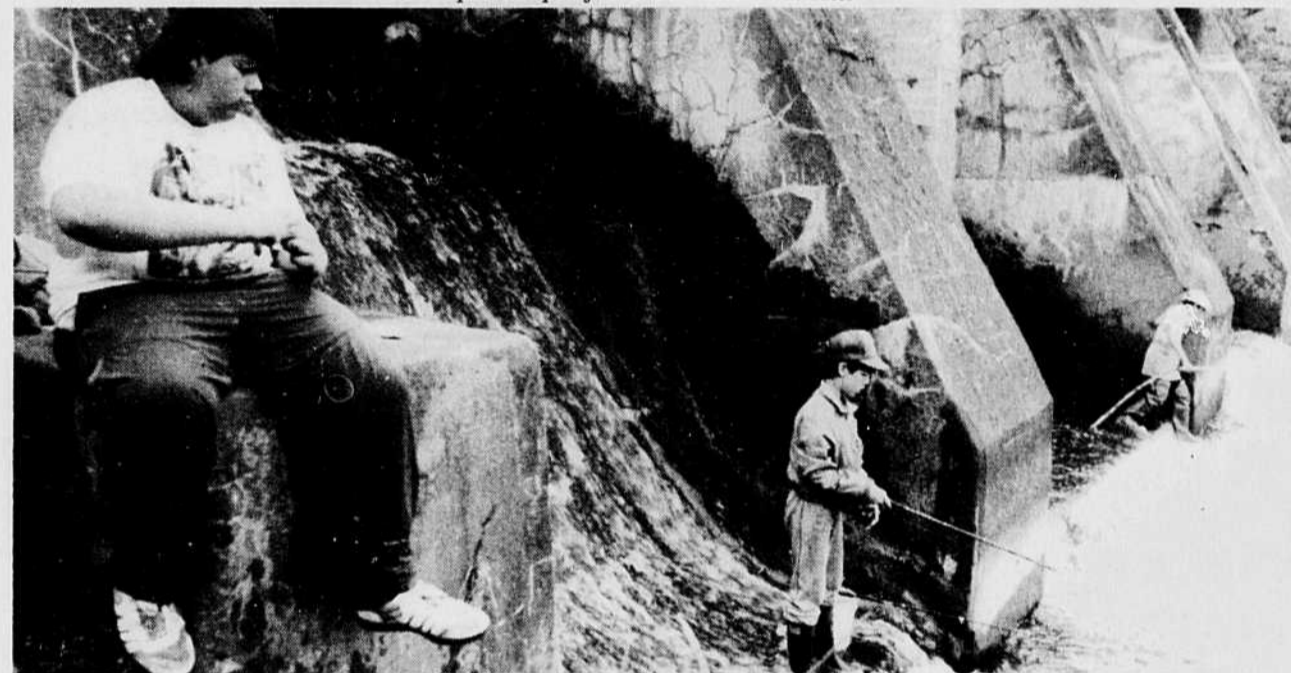
### Quartier rehaussé

Pour lui, il est indéniable que cette construction couvrant une

cinquantaine d'acres rehaussera la valeur du quartier. «Ce sera pas un ghetto d'habitations. Loin de là. Ce sera quelque chose de jamais vu à Sherbrooke, un concept à caractère écologique, avec beaucoup de verdure, des lacs et un environnement exceptionnel. Comme une sorte de Domaine Howard en fait. D'ailleurs, la densité sera très faible, avec 19 logements à l'acre en moyenne», a révélé le promoteur, tout en livrant que la future rue Des Érables, présentement en construction, constituera la colonne vertébrale d'où se grefferont les rues du plan d'ensemble prévoyant ça et là autant des tours d'habitation (jusqu'à 7 étages), que des ensembles de quadrex et sixplex, de même que quelques résidences unifamiliales. Il y aura aussi deux sections commerciales: centre bancaire à l'intersection Portland et McCrea et complexe de services professionnels reliés à la santé dans la portion Portland et Des Érables.

M. Blanchet a aussi assuré que le développement ne nuira en rien à la quiétude des résidents au nord de la rue Wilson. «Pour la simple raison qu'à 98 pour cent, les gens des nouvelles habitations sortiront vers Portland par la rue Des Érables», devait-il commenter, affichant en outre que le projet d'ensemble n'aura guère d'incidence sur le taux de vacances des logements.

«Bon an mal an, le marché à Sherbrooke absorbe environ 1200 nouveaux logements. Avec le projet L'Ambassade, cela signifie 200 nouveaux logements par année, pour les cinq prochaines années. C'est en deca de ce que le marché peut prendre», devait-il souscrire.



(Photo La Tribune par Christian Landry)

## Moment de détente pour les petits

La rentrée approche à grands pas. Vite, il faut profiter de chaque instant avant que les vacances ne prennent fin. Et quoi de mieux que la pêche, sport de détente par excellence, pour meubler un bel après-midi trop frais pour la baignade?

# Le maire se réjouit de la situation de l'emploi

**SHERBROOKE (FG)** — La situation de l'emploi et la santé économique de Sherbrooke se portent à merveille aux yeux du maire Jean Paul Pelletier, qui était tout heureux de brosse le tableau à cet effet, hier.

Faisant référence aux dernières statistiques affichant une baisse sensible du taux de chômage (de 11,6 à 7,7 pour cent à Sherbrooke et de 9,2 à 6,4 pour cent pour l'Estrie), le maire a profité de la séance ordinaire du conseil pour y aller d'une déclaration enthousiasmante sur le plan économique.

Plus particulièrement, il a fait référence à la dernière analyse du groupe Canadian Bound Raiting Service (CBRS) qui, dans une publication toute fraîche, maintient la cote de crédit de la Ville au ni-

veau «A».

Puisant de larges extraits dans ce document, le maire a ainsi rappelé les éléments forts véhiculés par l'administration: réduction du taux d'imposition de 3,1 à 1,9 pour cent entre 1983 et 1988, croissance fulgurante de l'évaluation foncière, forte augmentation des investissements reliés à la construction et ainsi de suite.

M. Pelletier a aussi insisté sur le dynamisme économique, stipulant que le secteur manufacturier a largement repris les pertes

de la récession de 1982 et que les PME y sont florissantes et vigoureuses.

### Emplois industriels

Sur le plan du développement industriel, il a ainsi noté que d'à peine 100, en 1981, le nombre d'emplois industriels dans les secteurs de pointe dépasse le millier. Les emplois industriels dans leur ensemble sont passés de 9000, il y a quelques années, à plus de 12 000, a précisé le maire, soulignant par ailleurs qu'au plan des finances publiques, le taux d'endettement de la Ville se compare avantageusement à la moyenne provinciale.

«Soit que nous sommes chanceux ou que nous sommes meilleurs que d'autres, mais notre situation économique est très agréable. Je pense que ces résultats démontrent qu'il ne faut pas toujours se fier à certains articles que nous pouvons lire et qui tentent de nous faire croire le contraire», a soumis M. Pelletier, visiblement satisfait, tout en accordant au maintien de cote «A» pour le niveau de crédit des débantures de la Ville un atout indéniable pour l'administration. «Cela nous donne beaucoup de succès dans la vente de nos obligations. Ce n'est pas pour rien que 10 millions \$ d'actions de la Ville sont vendues en 25 minutes», a-t-il aussi confié.

# Anatole Maléporo, ambassadeur de la paix, surpris de l'ampleur donnée à sa démarche

par Jean PICHETTE  
**SHERBROOKE** — De retour d'Italie, où il a obtenu un entretien avec le pape Jean-Paul II, Anatole Maléporo a pu constater, hier, l'ampleur que cette rencontre a donnée à sa marche pour la paix.

Des membres du comité des amis d'Anatole Maléporo, dont André J. Hamel, député de Sherbrooke à l'Assemblée nationale, et quelques journalistes ont accueilli le jeune Sherbrookoïse de 26 ans, à son arrivée à l'aéroport de Mirabel, vers 15h30.

Les traits tirés, mais visiblement heureux de cet accueil inattendu, celui qui a déjà marché 1093 km dans cinq pays différents a alors lu avec émotion le message que le Saint-Père lui a transmis mercredi dernier. «Il n'y a rien de plus beau que ce message. Le pape m'appuie dans mon projet et m'encourage à respecter mon engagement en persévérant jusqu'au bout.»

Habitué à prendre l'autobus de Mirabel à Sherbrooke, Anatole Maléporo ne s'attendait pas à rencontrer tous ces gens à l'aéroport. «C'est une grande surprise. Je ne savais pas que mon député allait être là. Je suis très heureux», a-t-il ajouté, en précisant que le député de Sherbrooke avait été le premier à l'appuyer dans son projet, l'année dernière, en subventionnant la production d'un disque visant à promouvoir la paix.

Encore étourdi par les derniers événements, l'ambassadeur de la



Photo La Tribune

A son arrivée à l'aéroport de Mirabel, Anatole Maléporo a été accueilli par Gerry Delli Colli, Richard Tremblay et André J. Hamel, membres du comité des amis d'Anatole Maléporo.

paix mesurait mal l'impact de sa rencontre avec la plus haute autorité de l'Église catholique. «Cette rencontre constitue la plus grande émotion de ma vie et elle m'encourage à continuer mon action. J'ai d'ailleurs eu une entrevue avec Radio-Vatican, diffusée

sur quatre continents, et 56 personnes ont téléphoné à la station pour demander que l'entrevue soit rediffusée. Cela montre bien que mon message est bien accueilli», note-t-il avec fierté.

Avec les 160 km parcourus entre Rome et Grosseto, jeudi et

vendredi derniers, plus de la moitié du périple de 2053 km a déjà été complété. Après l'Allemagne de l'Ouest, entre le 20 et le 27 août, le jeune marcheur terminera son parcours en visitant l'Espagne, l'Arabie Saoudite, le Japon, la Chine et l'URSS, d'ici le 24 décembre prochain.

### Une organisation structurée

La cause embrassée par Anatole Maléporo a reçu un large écho dans la région, depuis quelques semaines. Les amis d'Anatole Maléporo regroupent maintenant une vingtaine d'hommes d'affaires et de politiciens et diverses personnalités de la région. Ce comité a permis d'amasser les fonds nécessaires au financement de l'étape italienne et s'affaire actuellement à recueillir les 4000 \$ requis pour le séjour en RFA.

«Notre comité commence à être bien structuré et nous avons une très bonne réception de la part des compagnies. Mais un de nos grands objectifs est de faire reconnaître la candidature d'Anatole pour le prix Nobel de la paix 1991. Ce serait un grand honneur pour notre ville d'avoir un candidat à un prix aussi prestigieux», explique Richard Tremblay, membre du comité.

Une conférence de presse des amis d'Anatole Maléporo, jeudi matin, permettra de préciser la nature de la campagne qui sera entreprise pour mousser la candidature du Sherbrookoïse d'origine centrafricaine.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

L'homme qui a tiré sur l'auto de l'ex-ami de sa compagne, samedi

# La Cour suspend la comparution pour une évaluation médicale

par Jacques LEMOINE  
**SHERBROOKE** — Un homme âgé de 34 ans, qui est inculpé de tentative de meurtre en utilisant une arme à feu, de voies de fait graves en mettant la vie d'une personne en danger et de braquage d'une arme à feu, a été renvoyé pour une évaluation médicale.

Le juge Gérald Desmarais, de la chambre criminelle et pénale, a ainsi donné suite à une recommandation du défendeur Michel Dussault.

La comparution du suspect a été suspendue en attendant le rapport du psychiatre-légiste Pierre Gagné.

Le prévenu s'était rendu aux policiers, samedi après-midi, à la suite de la médiation de l'avocat Jean-Marc Bénéard dont il avait demandé l'intervention.

L'homme, qui semblait en détresse, est soupçonné d'avoir tiré

un coup de feu à partir de la fenêtre d'une conciergerie de la rue Galt ouest, en direction de la voiture de l'ancien ami de sa compagne.

Le projectile s'est toutefois logé dans la porte intérieure d'une maison de la rue Champlain.

Le procureur Michel Ayotte était aussi en accord avec l'évaluation suggérée.

L'inculpé pourrait être ramené devant le tribunal dès aujourd'hui si l'examen était complété.

# Gaétan Lavallée se dit satisfait de l'attitude de Robert Bourassa

ROCK FOREST (MM) — Le candidat à l'investiture libérale dans le comté d'Orford, Gaétan Lavallée, a expliqué par son désir de ne pas semer la bisbille au sein des troupes sa décision de se tenir à l'écart du congrès des jeunes libéraux, en fin de semaine, à Sherbrooke.

M. Lavallée a d'abord expliqué ne pas avoir reçu d'invitation pour assister aux délibérations de ce congrès. Le maire de Rock Forest a admis à mots à peine couverts que sa présence à l'Université de Sherbrooke (lieu où se déroulait le congrès) aurait pu être mal perçue par des militants, surtout les jeunes libéraux.

«Je pense que les jeunes ont besoin de tout notre respect. Ma présence aurait pu dérangé certains militants et je ne voulais pas que l'on pense que je voulais ainsi semer inutilement la pagaille», de commenter M. Lavallée.

Même s'il n'a pas poussé une pointe vers l'Université de Sher-



Gaétan Lavallée

brooke, en fin de semaine dernière, le candidat à l'investiture libérale dans Orford dit avoir rencontré des centaines de militants lors de ses visites porte-à-porte.

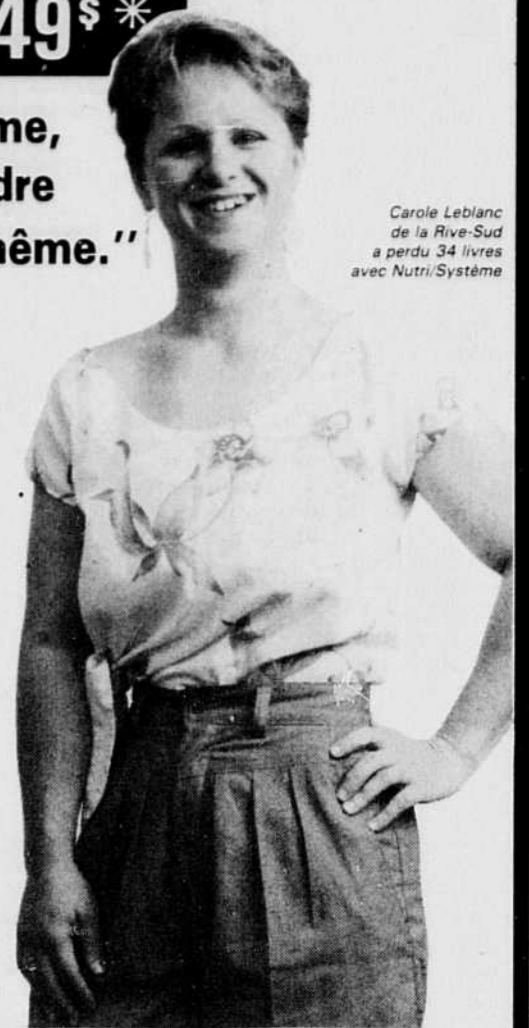
### Chapeau à Bourassa

Gaétan Lavallée a aussi tenu de bons mots à l'endroit du premier ministre du Québec, Robert Bourassa, pour le comportement qu'il a adopté lors de sa venue à Sherbrooke.

«En ce qui concerne la convention dans Orford, M. Bourassa a répété les mêmes mots qu'il m'avait dits le 13 juillet, quand je l'ai rencontré à Québec. Il n'a pas pris position pour moi, ni pour Robert Benoit. Mais on a senti chez lui une préférence pour le président du Parti libéral, ce qui est peut-être normal. Je dois dire qu'il a conservé sa parole et je lui en suis reconnaissant.»

**3 SEMAINES** pour seulement **49\$\***

«Avec le programme Nutri/Système, j'ai appris à prendre le contrôle sur moi-même.»



Carole Leblanc de la Rive-Sud a perdu 34 livres avec Nutri/Système

Le programme Nutri/Système comprend:

- Profil de perte de poids personnalisé
- Grande variété de repas et collations
- Attention individuelle
- Programme de modification fondamentale de comportement pour une réussite permanente.

PLUS DE 1 300 CLINQUES EN AMÉRIQUE DU NORD

**nutri/système**  
cliniques minceur

N'ATTENDEZ PAS, APPELÉZ DÈS AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION.



**SHERBROOKE 823-7000**

\* Offre spéciale comprend 3 semaines de service. N'inclut pas la nourriture et la maintenance. Nouveaux clients seulement.

1953

# Chien volé à la SPA retrouvé

SHERBROOKE (psj) — Une citoyenne a signalé à la Société protectrice des animaux de l'Estrie la présence d'un épagneul japonais, errant sur la rue Larocque, dans le quartier Ouest de Sherbrooke.

Il s'agissait du chien, volé lors du second cambriolage d'affilée aux locaux de la SPA, la semaine dernière.

La découverte a eu lieu à peu près au même moment où le propriétaire de l'épagneul quittait La Tribune, rue Roy, où il venait de confirmer qu'une récompense de 100 \$ allait être remise à toute personne permettant de retracer le chien. «Ma compagne est bien malheureuse de cette perte, avait-il expliqué. Elle était très attachée au chien. Vous savez ce que c'est.»

Comme la découverte a eu lieu avant l'annonce de la récompense promise, le marché devient en quelque sorte nul.

Le couple était en voyage à l'étranger. Avant son départ, il avait placé l'animal, un épagneul de race valant 500 \$, en pension à la SPA. La semaine dernière, à cet endroit, deux nuits d'affilée, des cambrioleurs devaient voler de l'argent, divers articles et deux chiens.

# Deuxième tentative

SHERBROOKE (psj) — Menaçant de s'enlever la vie, il y a une dizaine de jours, dans un logement de la rue Brooks, un homme de 37 ans a récidivé, dans la nuit de dimanche à lundi, alors qu'il voulait se jeter du 8e étage du Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

Cette fois, c'est le doigt et le sang-froid d'un infirmier qui ont empêché l'homme dépressif de sauter vers une mort certaine.

Le bruit d'une vitre fracassée, vers 00h45 hier, a attiré dans la chambre du patient une infirmière et un infirmier.

En ouvrant la porte, ils ont vu l'homme assis sur le rebord de la fenêtre qu'il venait de briser. Il voulait se jeter dans le vide.

L'infirmier a aussitôt amorcé un dialogue avec l'homme.

# VENTE CELEBRATION FOURRURE 89

9 au 16 août



PLUS DE

**1000 MANTEAUX**

Prix incroyables:

**400\$, 800\$, 1 000\$, 1 500\$ et plus**

PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI

No de permis: 113891



# HÔTEL ROUSSILLON LE BARON

9 au 16 août

OUVERT TOUS LES JOURS

10h à 21h

Dimanche: 10h à 17h



FOURRURE  
**MONDIA**

PREMIER FOURRURE

1950x

### la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
 Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par  
 Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.  
 (division La Tribune)

#### Téléphones:

Petites annonces: 564-0999  
 Publicité: 564-5450

Rédaction: 564-5454

Abonnements: 564-5466

Courrier de deuxième classe:  
 Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada territoire immédiat sans droits de douane par camion et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00. États-Unis et autres pays: 1 an \$350.00, 6 mois \$200.00, 3 mois \$125.00, 1 mois \$50.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France Presse. Le service de photos facsimilées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune. 29056



# proposent les abonnements du Centre culturel



Salle Maurice O'Bready  
**CENTRE CULTUREL**  
Université de Sherbrooke  
**821-7744**



**Téléphonez-nous!**  
**821-7744**

## Abonnements 1989-1990

### Série 1

#### Théâtre de la DÉCOUVERTE



**8 novembre 1989**  
**UN SIMPLE SOLDAT**  
Ce grand classique québécois de Marcel Dubé met en scène douze comédiens. Enfant terrible, tête brûlée, Joseph, après une absence de trois ans passés à se préparer pour la guerre, revient chez lui sans même avoir traversé l'Atlantique. Une présentation du Théâtre populaire du Québec et de La Nouvelle Compagnie Théâtrale.

**11 janvier 1990**  
**VU DU PONT**  
Mettant en vedette, entre autres, Monique Miller et Normand D'Amour, cette dramatique d'Arthur Miller se déroule dans une famille d'immigrés italiens. Eddie a consacré sa vie à élever la nièce de sa femme. Son amour pour cette enfant est si profond qu'il ne peut supporter de la voir partir. Aucun scrupule, aucune morale n'empêcheront Eddie de conserver sa nièce près de lui. Une présentation du Théâtre populaire du Québec.

**21 mars 1990**  
**COPIES CONFORMES**  
Cette pièce de David Hare a remporté à Londres le prix de la critique pour la meilleure création de l'année 1988. Mettant en scène, entre autres, Louise Deschatelets, Christine Pasquier et Denis Bernard, cette pièce relate le cheminement intérieur d'Isobel et Marion qui réagissent différemment face à la mort de leur père. L'une vit péniblement son deuil alors que l'autre semble moins affectée. Une présentation du Théâtre populaire du Québec.

**18 avril 1990**  
**MON ONCLE MARCEL**  
Mon oncle Marcel c'est... Ambroise, Rosaire, Talbot, la mère Pouliot, l'Espérance, Marcel et Rose-Délina. Un texte inspiré de faits vécus ou des hommes et des femmes s'épousent à vivre l'histoire beauté qui s'agit au fond des «cans» de bière vides. Cette dramatique sur la condition humaine de Gilbert Dupuis met en scène 7 comédiens. Une co-production du Théâtre Les Gens d'en Bas et du Théâtre du Saug neuf.

**PRIX SPÉCIAL ABONNEMENT: 40\$**

### Série 4

#### DANSE



**26 septembre 1989**  
**LA LA LA HUMAN STEPS**  
Cette célèbre compagnie nous présente une chorégraphie magistrale - **New Demons**. Un langage complètement nouveau, un style de danse original qui défie les lois traditionnelles, le tout enveloppé de brillantes images théâtrales, bref, une performance incomparable.

**18 novembre 1989**  
**MARGIE GILLIS** (au Théâtre Centennial)  
Grande prêtresse de la danse, Margie Gillis nous revient avec de superbes chorégraphies, suaves, humaines et sensuelles à souhait. La fougue, la fragilité, la détermination et l'abandon font de cette danseuse une femme tout haut qui possède pleinement son art et qui séduit à tout coup.

**21 janvier 1990**  
**ROYAL WINNIPEG BALLET**  
Pour célébrer son cinquantième anniversaire, le Royal Winnipeg Ballet nous offre la célèbre production - **Gaite parisienne**. Tires de La Vie Parisienne d'Offenbach, les divers personnages vivent une aventure dans une chaï boule de nuit de Paris. Tout en grâce et en beauté, cette performance vous charmera.

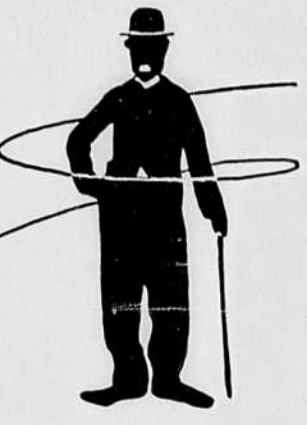
**20 février 1990**  
**LE DORTOIR**  
Catherine 11 nous présente une magnifique chorégraphie où nous reverrons leurs souvenirs des dortoirs d'antan. C'est le théâtre du geste, la rigueur du mouvement et la magie du corps. Le Dortoir une superposition d'images qui s'écrivent les unes les autres pour ne laisser qu'une impalpable nostalgie.

**9 mars 1990**  
**LA VOISINE** (au Théâtre Centennial)  
Dulcine Langtelder et Jean Malheur nous présentent une chorégraphie dédiée à tous ceux qui se sont heurtés à la sottise cruelle de la vie. La voisine, déçue et confondue, fait un pied de nez à la vie. Mouvement, jeu d'acteur, chanson, cinéma et musique se mélangent pour faire un tout poétique rempli de nuances.

**PRIX SPÉCIAL ABONNEMENT: 50\$**

### Série 7

#### HUMORISTES



**9 septembre 1989**  
**DANIEL LEMIRE**  
En à peine première, juste avant une rentrée spectaculaire à Montréal, Daniel Lemire nous présente un tout nouveau spectacle avec des personnages plus colorés que jamais. Le public abonné aura la chance de voir en primeur ce grand artiste dans un spectacle complètement renouvelé! Un moment inoubliable!

**28 octobre 1989**  
**MICHEL COURTEMANCHE**  
Vous l'avez vu, suspendu au lustre dans le comical télévisé de L'Ami Québécois. Avec le maintenant dans son premier «One man show», Michel Courtemanche ne cesse de nous étonner avec ses mille visages. Mime, contorsionniste, acrobate du verbe et stand-up comique, ce jeune humoriste suspendu maintenant aux rives de ses spectateurs, vous emballera!

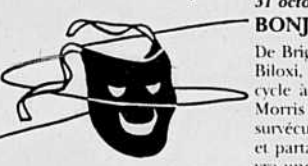
**3 décembre 1989**  
**JEAN-MARC PARENT**  
Humoriste de très grand calibre, Jean-Marc Parent nous présente un spectacle magistral où tout à tour, il rit de situations quotidiennes des plus cocasses. Rafraîchissant, drôle, le style de cet artiste est très différent des autres humoristes. Si simple et si grand talent vous laissez-ouhouché!

**3 février 1990**  
**TOURNEE JUSTE POUR RIRE**  
Avec un franc succès à chaque année, la Tournee Juste pour rire, édition 1990, nous promet le rire à profusion. Cette tournée mettra en vedette au minimum trois humoristes qui se seront brillamment illustrés lors du Festival Juste pour rire de l'été 1989. Un spectacle à ne pas manquer!

**PRIX SPÉCIAL ABONNEMENT: 40\$**

### Série 2

#### Théâtre COMÉDIE ET INTRIGUE I



**19 et 20 septembre 1989**  
**BOWLING**  
Mettant en vedette, entre autres, Normand Chouinard et Marcel Leboeuf, cette pièce de José Fortin raconte l'histoire d'une salle de quilles dont le propriétaire persévère, par tradition, à garder ses planteurs. À cause d'une dette de jeu contractée par son propriétaire, l'avenir de la salle est en péril. Imagination, folies et démençe vous entraînent dans une histoire où l'on promet des abats de rire sans réserve ni dabo!

**31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1989**  
**BONJOUR BROADWAY!**  
De Brighton Beach à Broadway en passant par Biloxi, la trilogie de Neil Simon complète son cycle à la Compagnie Jean Duceppe. Eugène Morris Jérôme, son désir d'être écrivain ayant survécu à la guerre, connaît un succès modeste et partagé. Avec son frère Stanley, Eugène vivra une confrontation familiale alors que tous deux désapprouvent le fait d'avoir servi involontairement de modèles pour son premier texte comique. Mettant en vedette Jean Duceppe, Michel Dumont, Louise Turcot, Rita Lafontaine et Gilbert Turp, cette pièce saura plaire à tous.

**27 et 28 février 1990**  
**LES NONNES**  
Cette comédie musicale à grand succès de Dan Goggin vous fera gagner un nombre incalculable d'indulgences! Après le décès de 52 membres de la Communauté des Petites Soeurs du Saint-Coeur de Jésus, empoisonnées après avoir mangé de la soupe, cinq survivantes montent un spectacle bénéfice, histoire de trouver les fonds nécessaires pour enterrer 4 cadavres qui sont enterrés dans le congélateur. De la claquette à la chanson country en passant par le gospel, les Nonnes vous feront rire à en perdre haleine.

**PRIX SPÉCIAL ABONNEMENT: 40\$**

### Série 5

#### MUSIQUE : O.S.S.



**14 octobre 1989**  
**CONCERT CLASSIQUE - Soirée Gala**  
Bancistes-olivières, Dominique Morel, Douglas Nemish. Au programme: oeuvres de Verdi, Poulenc et Moussorgski.

**18 novembre 1989**  
**HOMMAGE À SERGE GARANT**  
En 1988, Serge Garant avait eu 60 ans. Nous lui rendons hommage en présentant un concert d'œuvres qu'il aimait: Bach, Schubert, Garanti.

**20 janvier 1990**  
**CONCERT POP**  
Des surprises et de l'humour. Au pupitre: Marc David.

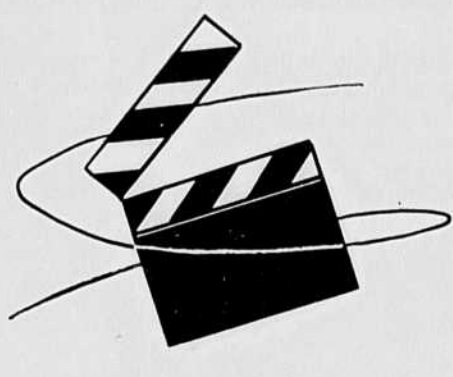
**17 février 1990**  
**RÉCITAL JEUNESSES MUSICALES**  
Avec La Bande Magnétique, un groupe vocal qui se démarque. L'Orchestre symphonique souligne les 40 ans des Jeunesses musicales à Sherbrooke.

**7 avril 1990**  
**CONCERT CHOEUR ET ORCHESTRE**  
Au programme La Création de Joseph Haydn en collaboration avec le Chœur symphonique de Sherbrooke. Au pupitre: Marc David.

**PRIX SPÉCIAL ABONNEMENT: 50\$**

### Série 8

#### CINÉMA (Ciné-Campus)



Cette série vous donne la possibilité de voir une quarantaine d'excellents films de répertoire et de divertissement. Ces programmes doubles, présentés habituellement les jeudis et vendredis seront les favoris des cinéphiles.

**PRIX SPÉCIAL ABONNEMENT: 40\$**

## S'ABONNER C'EST

- avoir la certitude d'occuper un bon fauteuil;
  - bénéficier de rabais importants sur des séries de spectacles de bon goût;
  - avoir droit au privilège de la pré-vente de 48 heures pour toutes les activités présentées au Centre culturel.
- Ce privilège tant recherché vous offre la chance de vous procurer deux billets de spectacle pour chaque carte d'abonnement détenue et ce avant le grand public.

**S'abonner c'est si facile!**  
Rendez-vous au guichet du Centre culturel ou, plus simplement, téléphonez-nous en ayant près de vous votre carte de crédit (Visa ou Mastercard). Il nous fera plaisir de vous offrir l'abonnement de votre choix.

**Téléphonez-nous!**  
**821-7744**

### Série 3

#### Théâtre COMÉDIE ET INTRIGUE II



**27 et 28 septembre 1989**  
**CAVIAR ET POUTINE**  
Mettant en vedette, entre autres, Claude Michaud, Jean-Pierre Chartrand et Francine Morand, cette comédie de John Chapman et Michael Perwee, a tous les ingrédients de la farce classique! Un homme marié, une épouse ambitieuse, une maîtresse envahissante, des portes qui claquent, des surprises, des personnages farfelus; ajoutez à ceci la poutine, la CRC, les oreilles de crisse, des tas de secrets, bref, la folie attaque! Une présentation du Théâtre du rire et du Théâtre la relève à Michaud.

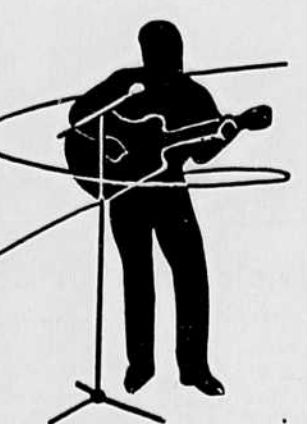
**23 et 24 janvier 1990**  
**UN WEEK-END BIEN REMPLI!**  
La fièvre monte et le ridicule s'installe une fois de plus à Ottawa lorsqu'un inspecteur enquête sur la disparition du sous-secrétaire du ministre. Scandale, rebondissement, coups d'éclat et mensonges; la politique nous montre ses dessous et le spectacle n'en est que plus affolant! Cette comédie de Michael Perwee met en vedette Gerard Poirier, André Montmorency, Roger Joubert et plusieurs autres. Une présentation du Théâtre du rire et du Théâtre de l'Escal.

**13 et 14 mars 1990**  
**LA SOURICIÈRE**  
Célébrez les suspens d'Agatha Christie, cette pièce détent tous les records du nombre de représentations! Emprisonnés par la neige dans un vieux manoir anglais, huit personnages colorés s'engagent peu à peu dans une lutte à finir afin de découvrir qui parmi eux sera le prochain victime et surtout... qui est l'assassin. Une pièce superbe présentée par le Théâtre du rire.

**PRIX SPÉCIAL ABONNEMENT: 40\$**

### Série 6

#### CHANSON



**4 octobre 1989**  
**GENEVIÈVE PARIS**  
Dans un spectacle à saveur rock, Geneviève Paris nous présente son plus récent album dans un superbe spectacle avec musiciens intitulé «Paris brûle-t-elle?». Flexitante, remplie d'énergie, Geneviève Paris nous entraîne avec sa voix puissante, ses chansons réalistes et son immense talent de guitariste.

**7 novembre 1989**  
**MARC GABRIEL**  
Avec un son plein de nouveauté, de profondeur et d'intensité dynamique, Marc Gabriel nous présente son tout premier album intitulé «Transatlantique». Rappelant les voyages et les pays exotiques, ce spectacle nous permettra de connaître l'auteur de grands succès tels «Lady Vivid», «Transatlantique», «Jerusalem» et bien d'autres.

**28 novembre 1989**  
**MARIE PHILIPPE**  
Récompensé tout récemment du Prix Raymond-Lévesque, Marie Philippe nous revient avec un tout nouvel album ainsi que ses grands succès. Avec une voix chaude, vibrante et un son «soûl» qui rappelle les plus belles voix de la musique noire, Marie Philippe saura conquérir un large public.

**16 janvier 1990**  
**MICHELLE GOULET**  
Amis reconnue en Extré, Michelle Goulet nous présente un tout nouveau spectacle rempli d'agréables surprises. Avec sa voix chaude et des textes très profonds, cette auteure-compositrice-interprète saura séduire son public et lui faire passer une soirée magnifique.

**6 mars 1990**  
**SYLVIE TREMBLAY**  
Fébrile, tendre, chaleureuse, passionnée, le cœur débordant de notes et d'énergie, Sylvie Tremblay revient sur scène nous présenter son tout nouveau microalbum. Avec sa voix aux mille possibilités, Sylvie Tremblay éblouira partout au Québec.

**PRIX SPÉCIAL ABONNEMENT: 40\$**

La pré-vente est rendue possible grâce à la collaboration du journal La Tribune. Consultez La Tribune du jeudi en page 2 à chaque semaine pour connaître les dates de mise en vente et de pré-vente pour chacun de nos spectacles.

préparée par Gilles Ash et Marie-Josée DuBois

«Pour la manière irrespectueuse et cavalière qu'il a adoptée envers les citoyens»

# Les conseillers d'Eastman blâment leur maire

par Yvon ROUSSEAU

**EASTMAN** — Les conseillers municipaux du village d'Eastman ont adopté à l'unanimité un vote de blâme à l'endroit du maire Pierre Morin, «pour la manière irrespectueuse et cavalière qu'il a adoptée envers les citoyens et les conseillers municipaux, à la réunion du 7 juillet 1989».

La résolution a été proposée à la dernière séance régulière par le conseiller Jean-Guy Pélouquin, appuyée par le conseiller Bernard Robert, après que le maire eût refusé de présenter des excuses publiques.

L'attitude du maire Morin à cette assemblée publique du conseil faisait d'ailleurs l'objet de conversations dans le village, à la suite de la publication du pamphlet «Le Villageois d'Eastman»,

dans lequel le conseiller Pélouquin blâmait verbalement les propos du maire, ponctués de jurons et de violentes attaques contre ses collègues du conseil municipal et contre la population. L'auteur de l'article qualifiait l'attitude de M. Morin d'indigne d'un maire.

Il fut impossible hier de parler à M. Pélouquin, qui était retenu à Longueuil pour affaires.

Le conseiller Pélouquin est également le responsable de la publi-

cation du pamphlet «Le Villageois d'Eastman».

## Un blâme public

Une vérification auprès du bureau régional de Sherbrooke du ministère des Affaires municipales indique qu'il s'agit d'un blâme public, mais que ça n'a pas de conséquences juridiques quant à la poursuite du mandat du maire blâmé.

Mme Odette Michaud a entre autres souligné que telle situation se produit à l'occasion.

## Le maire Morin

Le maire d'Eastman, M. Pierre Morin, a refusé à la séance publique de faire des excuses officiel-

les à ses collègues du conseil et à la population.

Le 7 juillet, au cours d'une déclaration d'une durée de 45 minutes, le maire avait fait état de son mandat, depuis son élection et il avait commenté l'attitude de la population et des membres de son conseil municipal. M. Morin a précisé qu'il ne visait personne en particulier, mais ceux à qui le chapeau faisait. M. Morin avait aussi fait état du travail accompli et de la tâche à compléter pour les élus municipaux.

Au cours d'un entretien téléphonique, hier, M. Morin a surtout jeté le blâme du désaccord au conseil sur le conseiller Jean-Guy Pélouquin, qui voudrait être maire

mais qui a été élu conseiller. «Il cherche à démolir tout le monde et avec son pamphlet, il m'a même traité de dictateur, de poursuivre le maire, alors que je travaille pour l'ensemble de la population et honnêtement».

M. Morin n'entend donner aucune suite au vote de blâme, ajoutant que les conseillers croyaient pouvoir le forcer à démissionner avec un vote de blâme, alors que ce n'est pas le cas. «Il faudrait que M. Pélouquin puisse faire la différence entre les prérogatives d'un maire et celle d'un conseiller municipal», a-t-il poursuivi.

Le maire croit que le mauvais fonctionnement au conseil tient à un conflit de personnalité entre

lui et M. Pélouquin. «Les gens qui se trouvaient au conseil, le 7 juillet, dit-il encore, c'est l'opposition». M. Morin a profité de l'occasion pour préciser que «Le Villageois d'Eastman» n'est pas un bulletin municipal, mais un pamphlet dirigé par M. Pélouquin.

M. Morin, qui est maire depuis novembre 1988, taxe M. Pélouquin de virer les situations à l'envers, pour en tirer profit.

«Le 7 juillet, de conclure le maire, je parlais en général et en aucun cas je n'ai blâmé un conseiller en particulier». Il a ajouté que depuis son élection il a tenté par des réunions de faire fonctionner le conseil, mais que ça bloque toujours à cause de M. Pélouquin.

## Claude Forgues se porte candidat à l'investiture du PQ de Sherbrooke

par Linda GIGUÈRE

**SHERBROOKE** — Le directeur général de Centraide, Claude Forgues, a annoncé, hier, qu'il sera candidat à l'assemblée d'investiture du Parti québécois, dans le comté de Sherbrooke, en vue des prochaines élections.

A 39 ans, marié et père de deux enfants, M. Forgues est surtout connu pour son engagement en milieu social.

Depuis deux ans, il est président du comité de parents de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke.

Membre du Parti québécois depuis sa fondation, il a été responsable de sa dernière campagne de financement à Sherbrooke.

Originaire de Stanhope, près de Coaticook, il s'est établi à Sherbrooke en 1968. Titulaire d'un baccalauréat en service social de l'Université de Sherbrooke, il est

aussi actif dans le secteur de la coopérative d'habitation.

«J'ai le goût de défendre le programme du Parti québécois, a-t-il déclaré. Je veux intervenir sur le plan de l'urgence de la situation pour la survie de la langue française. Les thèmes qui me sont chers touchent le plein emploi, la souveraineté et les problèmes sociaux.»

Comme le Parti québécois l'a annoncé la semaine dernière, le thème numéro un de sa campagne électorale sera l'environnement. «J'en suis heureux, a commenté M. Forgues. Je veux y voir, particulièrement du côté de Sherbrooke.»

Claude Forgues a refusé de dévoiler les motifs qui l'ont incité à poser sa candidature.

«J'attends que les élections soient déclenchées avant de donner mes motifs précis», s'est-il contenté de dire.



Claude Forgues

## André Turmel, se présentant comme la relève, attaque Hamel

par André LAROCHE

**SHERBROOKE** — «Le député André-J. Hamel s'est fait élire avec la vague libérale des élections de 85. Quand la vague va s'estomper, il va retomber sur la plage.»

C'est en ces mots que le président du comité exécutif des jeunes péquistes de l'Estrie, André Turmel, a attaqué le député provincial de Sherbrooke, hier, quelques instants après l'annonce de sa candidature en vue de l'investiture de ce parti dans le comté de Sherbrooke.

«Ce comté s'avère reprenable aux élections parce que le député Hamel n'est pas un ministre. S'il n'a pas fait beaucoup d'erreurs durant son mandat, c'est qu'il ne s'est jamais levé en Chambre pour défendre Sherbrooke», a répondu Turmel à une question sur ses chances de succès à sa première expérience électorale.

En dépit de son inexpérience, André Turmel détient la faveur de l'organisation régionale pé-

quistes et jouit de l'appui des comités exécutif local et régional du parti auxquels il appartient.



André Turmel

Agé de 25 ans, Turmel motive sa candidature par la défense de la jeunesse montante du Québec. «Je fais partie de la relève, de la garde montante pour représenter les nouveaux jeunes entrepreneurs.»

La protection de l'environnement, un développement régional et de l'immigration et une politique familiale constituent ces thèmes électoraux. «Ce n'est pas à coup de 3,000 \$ que nous allons résoudre le problème de la dénatalité», avance-t-il.

Affirmant que l'administration Bourassa s'avère le premier gouvernement québécois depuis les quarante dernières années qui ne réclame aucun pouvoir de législation du fédéral, il déplore par la suite qu'aucun projet de société ne rallie présentement la population du Québec.

La date et le lieu de l'assemblée d'investiture dans le comté de Sherbrooke ne sont pas encore déterminés. Les organisateurs locaux attendent toujours l'annonce du scrutin provincial pour lancer officiellement la course.

## Le lac Mégantic en voie de devenir le paradis des «galeries flottantes»

par Jacques GRENIER

**LAC-MÉGANTIC** — Le lac Mégantic est en voie de devenir le paradis des «galeries flottantes». Il n'est pas rare d'y voir bon nombre de ces embarcations, véritables bateaux-maisons, se regrouper pour faire la fête.

L'appellation de «galeries flottantes» n'a rien à voir avec le nombre de personnes qui s'y entassent parfois et n'a pas à être entendue dans un sens péjoratif. Selon les dépositaires ce type d'embarcation, les «galeries flottantes» sont conçues pour accueillir un grand nombre de passagers, même s'il est toujours recommandé de bien respecter les normes de sécurité établies par le fabricant.

Avec la conception raffinée de ces embarcations, souvent dignes du confort d'un grand salon, il n'est pas surprenant de voir l'envoûtement de plusieurs résidents de la région pour ce type de bateaux.

Et l'on peut alors mesurer le long chemin qui a été parcouru depuis le 9 janvier 1900, où le curé Choquette établissait un record de navigation en se promenant sur le lac à bord d'un yacht à moteur électrique, à l'époque où des bateaux faisaient la navette entre les villages riverains du lac.

### Histoire

Pour ses 26 kilomètres de superficie, le lac Mégantic a en effet dans ses bagages une histoire navale assez impressionnante. Construit en 1881, le premier bateau à le sillonner, le LENA, propriété de l'homme d'affaires Georges Flint, servait à l'alimentation en bois pour les scieries, au transport et au ravitaillement des diverses communautés établies autour du lac. C'est d'ailleurs en partie grâce à ce service, assuré deux fois par jour, que les

liens se sont raffermis entre la ville de Lac-Mégantic et les villages en bordure du lac, ce qui a grandement contribué au développement du potentiel touristique de la région.

Dès 1884, les premières activités sportives témoignent d'un intérêt certain pour le lac. Des courses nautiques (avec bourses aux mérites) étaient organisées, avec épreuves réservées aux bateaux à voile, embarcations à

rame, et à l'aviron.

Mais comme bien d'autres choses, les services nautiques ont bien changé avec le temps. Les longues heures de navigation d'autrefois ont laissé place aujourd'hui à un simple appui sur le démarreur, et hop le tour du lac est terminé.

Pour la plupart des propriétaires des maisons flottantes, une bonne trentaine au lac Mégantic, le temps des barges fabriquées

dans la cour arrière, avec les moyens du bord, est révolu.

Et pour plusieurs d'entre eux, qui possèdent depuis quelques années déjà ce modèle d'embarcations, il n'y a aucune nostalgie. Les «galeries flottantes» sont pour eux le moyen d'évasion le plus agréable, alliant à la fois confort et liberté. A ce titre, ils ne les échangeraient d'aucune façon pour un chalet d'été.



(Photo La Tribune par Jacques Grenier)

On compte une trentaine de propriétaires de ce type d'embarcation de plaisance au lac Mégantic.

## Faits divers

### Autres de graffiti recherchés par la police

**WEEDON (YR)** — Un enquêteur du détachement de Weedon de la Sûreté du Québec est à la recherche du ou des individus qui se sont amusés à tracer des graffiti sur les murs des locaux de la SQ, à l'aide de cannettes de peinture.

L'incident s'est produit au cours de la dernière fin de semaine et, ironie du sort, alors que des travaux de rafraîchissement sont en cours à l'intérieur de l'immeuble, où l'on change les tapis et peinture les murs.

### Système de son dérobé

**CANTON DE CLEVELAND (YR)** — Un limier du détachement de Richmond de la SQ enquête sur le vol d'un système de son dans une résidence du Canton de Cleveland, dimanche.

Les maraudeurs ont profité de l'absence des occupants pour pénétrer par effraction dans la logis et prendre la fuite avec leur butin.

### Canot de 650 \$ volé

**ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON (YR)** — La SQ enquête sur le vol d'un canot dont la valeur est estimée à 650 \$.

Le méfait a été souligné au détachement de Richmond de la Sûreté du Québec, en fin de semaine. L'enquête est en cours.

### Marchandise cambriolée pour 5000 \$

**CANTON DE WINDSOR (YR)** — Toute une gamme d'outils électriques, le système vidéo, le four à micro-ondes et un tas d'autres objets, estimés à environ 4000 \$ ont été emportés par des malfaiteurs, qui ont effectué une incur-

sion dans une résidence du Canton de Windsor, samedi.

Les voleurs ont également emporté cinq carabines, dont une Remington munie d'un télescope, évaluée à 1000 \$. L'enquête se poursuit.

### Audacieux vol de banque à Drummondville

**DRUMMONDVILLE** — Un individu seul, armé d'un pistolet et la figure caoutchée, a commis un audacieux vol à main armée hier midi à la Banque de Montréal au 1001 du boulevard St-Joseph à Drummondville.

Selon les informations obtenues, l'individu paraissait très agressif et sacrait beaucoup quand il est entré dans la succursale bancaire à 11h22. Il a fait coucher les employés et les quelques clients présents sur le sol avant de s'emparer de quelques poignées d'argent dans les premiers tiroirs-caisse. Le montant du vol ne serait pas très élevé: il pour-

rait se chiffrer à quelques centaines de dollars.

Selon la police, les personnes présentes ont été particulièrement impressionnées par le bandit qui a pris la fuite à pied en arrière de la succursale. Il est ensuite monté dans une auto dont personne n'a pu fournir une bonne description.

La police de Drummondville a quand même bloqué les rues et fait bloquer les routes par la SQ, mais sans grand résultat. Le voleur paraissait âgé de 30 à 40 ans et avait la figure couverte d'un bas de nylon.

## Bientôt une bibliothèque

**LAC-MÉGANTIC (JG)** — Les activités culturelles au Lac Drolet, une affaire de bien-être collectif avant tout.

Après l'Ecomusée de la Haute Beauce, à la maison du Granit, une bibliothèque municipale verra le jour sous peu au Lac Drolet.

Travaillant depuis plusieurs mois à la réalisation de ce projet d'implantation d'une bibliothèque, les responsables du dossier culturel ont vu leurs efforts récompensés.

La députée du comté de Mégantic-Compton, Madeleine Bélanger, a confirmé officiellement l'obtention d'une aide financière à la corporation municipale du Lac Drolet, par le ministère des Affaires Culturelles, d'un montant de 76 596 \$ pour la réalisation de ce projet.

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

### RAINSOFT

- Opportunité de salaire 35,000 à 65,000\$/année
- Formation
- Compagnie établie depuis 35 ans
- Auto essentielle
- Pour inf.,
- tél. au 822-3787

RÉGIONAL

**Intégration au réseau d'éducation  
La Commission et la Cité  
écologique se rencontrent**

par Maurice CLOUTIER  
VICTORIAVILLE — Des dirigeants de la Commission scolaire de Victoriaville et de la Cité écologique de l'Ere du Verseau, à Ham-Nord, se rencontrent demain, pour amorcer des discussions concernant une intégration des enfants au réseau public d'éducation.

«Il s'agit d'une rencontre exploratoire pour vérifier la possibilité d'une éventuelle intégration», a déclaré hier le directeur général de la commission, M. Roger Richard.

L'échange survient une semaine après l'endossement par le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, du rapport de la Commission scolaire de Victoriaville, qui a jugé «efficace» l'enseignement offert aux enfants de cette organisation par des adultes de la Cité.

M. Richard ne cache pas son vif intérêt à intégrer les 43 enfants de la Cité au réseau de l'école publique, ce qui, a-t-il

dit, «n'empêcherait pas les enfants d'obtenir leur formation dans des locaux de la Cité par des enseignants issus du groupe et accrédités par la commission.»

Si la rencontre exploratoire laisse entrevoir la possibilité d'une intégration, M. Richard a indiqué que «les règles préliminaires seront établies lors d'une deuxième rencontre.»

Chose certaine, si la commission veut obtenir des fonds additionnels pour l'accroissement de la clientèle que représente l'intégration des jeunes, le dossier doit être soumis au ministère avant le 30 septembre, d'où l'intervention rapide de la commission.

M. Richard croit aussi avoir décelé chez les membres de la Cité écologique un désir de ne pas revivre une expérience semblable à celle qui a marqué le printemps dernier l'évaluation de l'apprentissage des enfants.

**Les infirmières de l'Hôtel-Dieu  
d'Arthabaska quittent la CSN**

par Maurice CLOUTIER  
ARTHABASKA — La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) représente dorénavant les quelque 330 infirmières de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, à moins du dépôt prochain d'un appel par la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Le commissaire Pierre P. Lachapelle, du ministère du Travail, dans une récente décision portée à la connaissance de LA TRIBUNE hier, accredit le syndicat des infirmières et infirmiers d'Arthabaska, affilié à la FIIQ.

Par le fait même, M. Lachapelle révoque l'accréditation de l'Al-

liance des infirmières et infirmiers, affiliée à la CSN, qui représentait le groupe d'employés syndiqués depuis le 10 septembre 1968, soit depuis plus de 30 ans.

Le ministère du Travail a été saisi de toute l'affaire du changement d'allégeance syndicale du personnel infirmier de l'établissement d'Arthabaska en mai 1988, au terme d'une bataille rangée entre la CSN et la FIIQ pour représenter ce groupe de syndiqués. La FIIQ avait alors obtenu la faveur d'une majorité des infirmières, mais la CSN avait contesté le changement d'allégeance.

**Pas de preuve**

Dans sa décision d'accorder l'accréditation à la FIIQ, le commissaire Lachapelle dit n'avoir reçu aucun témoignage pouvant appuyer certaines prétentions de la CSN, quant au déroulement de la période de maraudage, en 1988.

La CSN peut porter en appel la décision du commissaire Lachapelle. Hier, aucun dirigeant du conseil central de la CSN dans la région des Bois-Francs n'était cependant disponible pour commenter.

Si un appel est logé, le statu quo sera maintenu jusqu'à toute autre décision, ce qui permettrait au syndicat affilié à la CSN de demeurer en place.

La perte des 330 infirmières de l'Hôtel-Dieu est un dur coup pour la CSN, qui se trouve ainsi totalement écarté de l'établissement.

**St-Roch croit à l'appui des militants libéraux**

par Gérald PRINCE  
DRUMMONDVILLE — Le député libéral de Drummond, Jean-Guy St-Roch, soutient que tous les militants libéraux de la circonscription l'appuient et le considèrent comme leur unique porte-parole auprès du chef du parti, M. Robert Bourassa.

Interrogé sur la contestation qui s'est élevée contre lui parmi les militants libéraux, M. St-Roch a soutenu hier matin lors de sa rencontre mensuelle avec les journalistes, que tout est complètement terminé et qu'il est vraiment perçu comme le représentant officiel du parti libéral aux prochaines élections.

M. St-Roch ajoute: «La contestation de l'hiver dernier a eu le mérite de clarifier la situation: les militants libéraux savent clairement qu'ils n'ont rien à attendre de certaines personnes qui peuvent peut-être avoir bien servi le parti libéral dans le passé, mais qui ne sont pas les porte-



Jean-Guy St-Roch

role officiels de cette formation». Le député St-Roch a mentionné, sans le nommer, le cas d'un ex-maire qui demeure sur la rue Gall, faisant de toute évidence allusion à M. Serge Ménard.

M. St-Roch ne croit pas que ceux qui l'ont contesté, l'hiver dernier, oseront poser quelque geste que ce soit en vue du scrutin qui devrait se tenir en septembre ou octobre, parce qu'il est assuré d'avoir la situation bien en mains, de profiter de l'appui des membres libéraux du comté et finalement, d'avoir l'aval du chef du parti, le premier ministre Robert Bourassa.

**Prêt à lutter**

Quant à la campagne électorale qui approche, M. St-Roch se dit fin prêt à la lutte, en autant que ses adversaires politiques, comme le Parti québécois, lui désignent un adversaire.

Pour bien illustrer le travail qu'il a réalisé ces derniers mois,

le député St-Roch a dévoilé hier une longue liste de subventions à des organismes du milieu, pour un total de plus d'un million \$.

On retrouve 70 000 \$ en subventions à 11 projets inscrits au programme PADEL, 43 250 \$ à 71 organismes variés, 146 208 \$ au CLSC pour les services à domicile, 522 731 \$ à 11 organismes communautaires, 36 363 \$ à la Commission scolaire DesChênes pour un nouveau programme en électricité et 3000 \$ pour la participation d'une troupe de danse du Cégep au Festival By-the-Sea, au Nouveau-Brunswick.

À la mi-février, un groupe de libéraux, dirigés par Me Bernard Boudreau, MM. Yvon Provencher et Serge Ménard, avait contesté ouvertement le leadership de M. St-Roch. Les hautes instances du Parti libéral du Québec avaient mis fin à cette contestation en faisant nommer, le 16 avril, M. St-Roch comme candidat libéral pour la prochaine élection.

**Toujours aucun candidat  
dans Frontenac pour le PQ**

THETFORD MINES (MC) — Le Parti québécois n'a toujours aucun candidat dans le comté de Frontenac, en vue des prochaines élections.

«Plusieurs membres réfléchissent actuellement à la possibilité de se présenter. C'est cependant une décision qui implique bien des choses», a indiqué

hier Mme Colette Garon, de l'Association péquiste de Frontenac.

Encore hier, elle n'était pas en mesure d'annoncer la date de l'assemblée d'investiture pour le choix du candidat.

Le candidat péquiste dans Frontenac affrontera le député libéral Roger Lefebvre.

**Accusé de grossière indécence,  
le sexagénaire fait pitié au juge**

DRUMMONDVILLE (GP) — À la suite d'une chicane avec des voisins, un homme d'une soixantaine d'années d'un village de la région de Drummondville a plaidé coupable, hier, à des accusations de grossière indécence et de méfait devant le juge Yvon Sirois, de la Cour du Québec.

On a raconté au magistrat que, le 28 juin, la chicane durait depuis quelque temps, mais qu'elle n'avait jamais atteint un tel niveau. Le prévenu, un individu qui n'avait aucun dossier judi-

ciaire, avait, pour faire valoir son point de vue, peint en blanc le perron gris de ses voisins et s'était déculotté pour leur montrer son arrière-train.

Les voisins en ont eu assez: ils ont appelé la Sûreté du Québec, poste de Tracy, pour porter plainte de méfait et de grossière indécence contre l'individu. Le juge Sirois s'est montré condescendant envers le pauvre homme et lui a accordé un sursis de sentence et une probation de deux ans.

**Le directeur de Mackinaw démissionne**

par Gérald PRINCE  
DRUMMONDVILLE — M. Bernard Loiseau a confirmé, hier soir, avoir démissionné de la direction générale de la troupe folklorique Mackinaw, à laquelle il était associé depuis sa fondation, il y a quinze ans.

Prié d'expliquer les raisons de sa décision, M. Loiseau s'est montré très évasif, mentionnant seulement un

désir de réorientation dans sa carrière.

Il doit rencontrer les représentants du conseil d'administration de la troupe, présidé par Me Normand Jutras, pour établir le protocole d'entente de son départ, puisque beaucoup de dossiers à long terme sont à l'étude. Par exemple, le projet de création de l'Institut national de folklore, étudié lors du Som-

met économique du mois de mai.

Quant à son avenir, M. Loiseau, qui siège comme conseiller municipal pour le quartier Ste-Thérèse, reste toujours aussi évasif. Interrogé s'il pourrait être candidat pour la Parti québécois aux prochaines élections provinciales, M. Loiseau répond qu'il s'agit là effectivement d'une des hypothèses qu'il


envisage, mais pas la seule.

Agé de 35 ans, M. Loiseau est directeur général de Mackinaw depuis 1980, après avoir occupé plusieurs postes de direction de 1974 à 1980.


Mackinaw représente présentement pas moins de 110 danseurs, choristes et chorégraphes dans trois troupes: celles de spectacle, de la relève et des jeunes.

Ouvrez-vous!

TAUX DE CRÉDIT FIXE DE 6,9%. TERME DE 48 MOIS. AUCUN MONTANT LIMITE.\*



SYMBOLE D'EXCELLENCE



GARANTIE DE 3 ANS / 80 000 KM

Ça, c'est GM aujourd'hui

\*Le taux de crédit de 6,9% est applicable à tous les modèles neufs 1989 et 1988 des Regal, Grand Prix et Cutlass Supreme (modèles «W» à traction avant seulement) achetés à partir du stock du concessionnaire à compter du 26 juillet 1989. L'offre est d'une durée limitée et est en vigueur pour les achats au détail seulement. Les modèles commandés à l'usine, pour les parcs et les contrats de location au détail ne sont pas admissibles à cette offre. L'acheteur sera tenu de payer les taxes de vente applicables, y compris la taxe fédérale d'accise, les frais d'immatriculation et de transport applicables au moment de l'achat. L'offre est réservée aux acheteurs au détail admissibles qui financent leur achat pour une durée maximum de 48 mois auprès de GMAC. Toutes les demandes de crédit devront être approuvées par GMAC. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Cette offre peut s'appliquer au montant d'achat total du véhicule et peut être combinée aux autres offres présentement en vigueur.

## «Christina» s'est payé la tête des policiers et médecins

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (PC) — Tout semble indiquer que la jeune femme trouvée sur le parvis de la cathédrale de Saint-Jean, à Terre-Neuve, il y a un mois, s'est bien ri des policiers et médecins qui ont tenté de l'identifier. Et ce ne serait pas la première fois qu'elle fait le coup.

Une psychiatre américaine a reconnu Rochelle Scholl, 19 ans, évadée d'un hôpital psychiatrique de Portland, Oregon, sur la côte ouest des États-Unis, en voyant sa photo dans un journal. On se demande comment la jeune femme a réussi à traverser le continent nord-américain d'un océan à l'autre.

Après examens, les médecins de Terre-Neuve avaient jugé que la jeune femme que l'on appelait Christina souffrait d'une carence musculaire sévère qui la rendait muette et l'empêchait de marcher.

Après avoir identifié sa patiente, Susan Beattie, la psychiatre américaine arrivée hier à Saint-Jean, a refusé de donner des détails sur la vie privée de Mme Scholl se disant liée par le secret professionnel. «Je suis étonnée qu'elle se retrouve ici à Saint-Jean», s'est-elle contentée de dire. Quand elle a été aperçue devant la cathédrale anglicane de la capitale de Terre-Neuve le 7 juillet dernier, Rochelle Scholl était drapée d'une couverture et ne disait mot. Elle avait été vue pour la dernière fois cinq jours plus tôt à Portland.

Son mutisme a déclenché une vaste opération d'identification impliquant les corps policiers canadiens, médecins, travailleurs sociaux, douaniers et même Scotland Yard et Interpol.

Le père de Mme Scholl avait rapporté la disparition de sa fille. Elle avait alors dit à des voisins qu'elle partait en Californie ou en Arizona et qu'elle avait \$1,000 en poche. Le père a lui aussi identifié Rochelle samedi dernier.

Il s'avère que ce n'est pas la première fois que Rochelle Scholl fait des fugues semblables et qu'elle laisse croire qu'elle est muette et infirme. En janvier 1988, elle a été retrouvée à l'aéroport de Des Moines, dans l'Iowa, avec un biberon et une lettre présumément écrite par sa mère. Trois mois plus tôt, elle avait usé du même scénario à Springfield, au Missouri.



Rochelle «Christina» Scholl

Il a été établi que Rochelle Scholl était capable de s'exprimer relativement bien et de marcher correctement.

La jeune fille aura tout de même réussi à amener le tout Terre-Neuve, et ce, jusqu'au ministre des Affaires sociales de la province qui s'est dit heureux du dénouement. M. John Efford a aussi déclaré qu'il y avait des raisons de s'interroger sur l'habileté avec laquelle la jeune Américaine avait réussi à tromper les médecins et travailleurs sociaux terre-neuviens.

Par signes et par dessins, Rochelle Scholl avait expliqué à ses «hôtes» qu'elle avait traversé l'Atlantique sur un luxueux yacht en compagnie de sa mère et d'une gouvernante. L'on croyait même qu'elle comprenait l'anglais, l'allemand et le slovaque, une langue yougoslave.

Les policiers poursuivent tout de même leurs recherches pour tenter de savoir comment Rochelle Scholl a réussi à se rendre sur le parvis de la cathédrale de Saint-Jean.

## Le PQ assure que sa machine électorale est bien plus prête qu'il ne peut y sembler

QUEBEC (PC) — Même s'il n'a choisi que le tiers de ses 125 candidats pour la prochaine élection, le Parti québécois est prêt à passer à l'action et à engager une campagne agressive dès que le décret électorale aura été adopté et l'Assemblée nationale, dissoute.

Tout ce que le Parti québécois attend, c'est le signal de départ du premier ministre Robert Bourassa, indiquait-on, hier, au bureau du chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, qui, contrairement au chef libéral, entend ne perdre aucun instant pour se lancer dans le feu de l'action.

La machine électorale péquiste est bien plus prête qu'il ne peut y sembler, assure-t-on chez M. Parizeau qui, précise-t-on, accepterait comme un très beau cadeau d'anniversaire pour ses 59 ans le déclenchement des élections, demain.

### En campagne

Tous les indices donnés par M. Bourassa, ces derniers jours et hier encore, lors d'une visite chez Canadair, laissent croire que tel sera le cas.

Le Parti québécois est dans les faits en campagne depuis déjà une semaine, souligne-t-on. La réunion de l'exécutif national à Sainte-Adèle a été l'occasion de lancer l'action, le PQ ayant tout intérêt, disent ses organisateurs, à profiter de tout le temps mis à sa disposition. Avec le déclenchement des élections, il ne s'agira que d'accélérer le tempo pour tirer avantage de chacune des sept semaines de campagne. Comme parti d'opposition, il y a là un atout qui sera d'autant plus profitable que le Parti libéral entend pour sa part mener une campagne au ralenti pendant les deux premières semaines.

Ainsi, M. Parizeau sera à Québec, demain, pour donner la réplique à M. Bourassa si son intention de déclencher les élections se confirme. Jeudi et vendredi, il

se rendra en tournée en Abitibi et samedi sera à Montréal pour donner avec les membres du conseil national du parti le coup d'envoi à la campagne. On rendra alors publique le programme électoral mise au point par l'exécutif du parti ainsi que le thème et les slogans publicitaires de la campagne.

Une campagne-éclair de financement sera aussi lancée à cette occasion, comme le veut la tradition péquiste. L'objectif fixé sera d'au moins \$1,5 million. Pour compléter sa caisse électorale, le PQ a besoin de \$1,5 million à \$2 millions.

Cette réunion du conseil national passée, les organisateurs péquistes consacreront leurs énergies à compléter la sélection des candidats dont seulement 40 ont

été choisis à ce jour. On attendait le déclenchement des élections pour compléter l'opération car, alors, la procédure est plus simple. Exception faite de cinq ou six circonscriptions anglophones, le recrutement des candidats comme tel est terminé.

D'ici la fin d'août, cette sélection des candidats amènera la tenue de quelque 85 conventions. Il s'agira d'assemblées qui seront fort utiles pour permettre à M. Parizeau et aux principaux ténors du parti d'effectuer des sorties et véhiculer le message péquiste aux quatre coins du Québec.

### Des surprises?

Dans toutes les régions, M. Parizeau ne concède rien au Parti libéral, si ce ne sont les circonscriptions anglophones. Des surprises sont possibles même dans des régions difficiles comme la Gaspésie, dit-on. Il y a peu, les organisateurs péquistes concédaient cet-

te région, mais au cours d'une tournée, le week-end dernier, le chef péquiste aurait déniché un fort candidat dans Rimouski, ce qui le rend optimiste.

Dans quelques régions, le Parti québécois ne croit pas impensable de réaliser une marque parfaite, sur la Côte-Nord, au Saguenay et en Abitibi. Dans cette dernière région, par exemple, le PQ détient déjà deux sièges sur quatre avec François Gendron et Christian Claveau.

Du côté du Parti libéral, le recrutement de candidats occupera aussi les prochains jours. Même si une centaine de candidats ont été choisis, 23 circonscriptions sont toujours vacantes, surtout dans la région de Montréal. Dans certains cas, il s'agit de circonscriptions anglophones. M. Bourassa attend toujours la décision de certains ministres qui, comme Paul Gobeil, Pierre Paradis et Pierre MacDonald, ont fort envie de quitter la politique.

## Jean-Guy Tremblay congédie un de ses deux avocats

MONTREAL (PC) — Jean-Guy Tremblay, qui essaie d'empêcher son amie Chantal Daigle d'avoir un avortement, a congédié hier un de ses deux avocats alors que la Cour suprême du Canada doit entreprendre l'étude de la cause.

Me Robert Francis a indiqué qu'il avait été remercié de ses services hier après-midi parce qu'il n'était pas d'accord avec son confrère Me Henri Kelada sur la projection, en cour aujourd'hui, d'un vidéo controversé contre l'avortement.

Me Kelada était prêt à projeter le vidéo — Eclipse of Reason du docteur Bernard Nathanson, décrivant l'avortement d'un foetus rendu au second trimestre — uniquement si l'avocat de Mlle Dai-

gle, Me Daniel Bédard, était d'accord.

«Je voulais aller plus loin. Je voulais me battre pour que cette projection ait lieu, même s'ils s'objectaient», a-t-il déclaré.

Les yeux rouges et parlant à voix basse, Me Francis a reçu les journalistes dans son bureau de l'est de la ville. Il a indiqué qu'il se proposait d'aller à Ottawa, aujourd'hui, en tant que «simple citoyen».

Le docteur Nathanson a déjà pratiqué les avortements sur une grande échelle à New York et, pour cette raison, avait reçu le surnom de Roi de l'avortement d'Amérique. Dans les années 1970, il a toutefois changé complètement d'opinion et depuis il a été

arrêté à quelques reprises pour avoir participé à des manifestations contre l'avortement.

Si on le connaît, c'est surtout à cause de son premier film, Silent Scream, qui donnait une impression ultrasonique de l'avortement d'un foetus par suction. Ce film de 1984 a galvanisé le mouvement d'opposition à l'avortement, alors que des milieux médicaux de grande réputation ont maintenu que le film présentait des informations scientifiques erronées.

Eclipse of Reason, avec commentaires dits par Charlton Heston, décrit de manière encore plus réelle un foetus dans son deuxième trimestre qui est avorté et mis en morceaux.

# Pour bénéficier de l'entretien normal gratuit, vous pouvez acheter une voiture de 35 000 \$ ou la Hyundai Sonata à 13 295 \$

Hyundai est la seule compagnie qui offre gratuitement l'entretien normal prescrit (pièces et main-d'oeuvre) pour des voitures de type familial à prix abordable. Les autres voitures qui en bénéficient se vendent à des prix plutôt...superlatifs!

L'entretien gratuit fait partie de "l'équipement standard" de tous les modèles Hyundai 1989 et s'applique pendant 3 ans ou 60 000 km (selon la première éventualité).

Cela comprend, entre autres: changements d'huile, filtre à air, bougies et plaquettes de frein.

Mais vous économisez aussi d'autres façons.

Ainsi, la Hyundai Sonata est plus puissante et plus spacieuse que l'Accord; elle est plus puissante et aussi spacieuse que la Taurus... tout en coûtant des milliers de dollars de moins.

Donc, vous économisez au moment de l'achat et vous continuez d'économiser grâce à l'entretien normal gratuit.

L'entretien normal gratuit n'est pas une garantie. Il s'agit d'un programme d'entretien gratuit qui s'ajoute à la garantie normale de Hyundai.

Passez vite chez le concessionnaire Hyundai pour vous renseigner sur les Sonata et Excel 1989. Les quantités sont limitées!

**HYUNDAI**  
Des voitures bien pensées.



\*P.D.S. Sonata "GL" transport, immatriculation, préparation et taxes en sus. Consultez le concessionnaire pour connaître les frais de préparation et de transport. Renseignez-vous aussi sur certaines exclusions relatives à l'entretien gratuit.

## 150 heures au lieu de 100?

MONTREAL (PC) — Selon le quotidien Le Devoir, le programme régulier de 4e secondaire en mathématiques et en sciences physiques passera probablement, dès septembre 1990, de 100 à 150 heures, et la réussite du cours régulier de mathématiques de 5e secondaire, et non plus seulement de 4e, sera dorénavant obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Le quotidien montréalais rapporte aujourd'hui que le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a, le 12 juillet dernier, approuvé une importante réforme en ce sens. La réforme touchera quelque 150 000 élèves.

L'objectif est de hausser la barre des exigences générales au secondaire, jugées actuellement trop faibles par les collèges si bien que les mathématiques enrichies, mais optionnelles, du secondaire sont devenues, depuis quelques années, un «préalable» obligatoire pour l'accès à près de 75 pour cent des programmes collégiaux. Bref, l'exception sert maintenant de règle. D'ailleurs, sous la pression des enseignants et des conseillers en orientation, quelque 70 pour cent des élèves s'inscrivent, dès la fin de 3e secondaire, dans cette filière optionnelle trop forte, d'où un taux d'échec important.

Le Devoir affirme avoir pris connaissance des intentions ministérielles, non à travers le projet de règlement, qui n'est pas encore public, mais par le document de consultation soumis aux établissements scolaires à la fin de l'année scolaire. D'après le directeur général des programmes au MEQ, M. Maurice Morand, les établissements scolaires ont largement donné leur aval aux hypothèses soumises.

D'après la réforme envisagée, pour obtenir son diplôme d'études secondaires un élève devrait dorénavant avoir réussi, au deuxième cycle du secondaire, dix crédits en mathématiques alors qu'actuellement quatre sur huit suffisent.

La réforme prévoit par ailleurs, pour les élèves désireux de s'inscrire éventuellement dans les disciplines scientifiques au cégep, deux cours enrichis de six crédits chacun.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE Lueur d'ESPOIR...

**SECOURS/AMITIÉ**

Poste d'écoute: 564-2323  
Sans frais d'appel: Woodon

**LAC-MÉGANTIC**  
RICHMOND  
ASBESTOS  
composez 0 et  
demandez Zenith 5-3060  
À TOUTE HEURE DU JOUR  
ET DE LA NUIT

**Hyundai de l'Estrie**  
4500, boul. Bourque  
Sherbrooke (Rock Forest)  
564-0777

**Bouchard Automobiles**  
1275, boul. St-Joseph  
Drummondville 477-0673

**Hyundai Coaticook**  
4, Route 147  
Coaticook 849-4166

Hyundai s'implante chez nous pour mieux nous servir